

An aerial photograph of a large, clear blue lake. In the foreground, a large, forested island with dense green trees dominates the view. To the right, a marina is visible with several white sailboats docked. In the background, another forested island stretches across the horizon. The sky is a clear, bright blue. The text 'RAPPORT D'ACTIVITÉ' is overlaid on the top left in white, bold, sans-serif font, flanked by two dark blue wavy lines. Below it, the year '2022' is written in a lighter blue, bold, sans-serif font. At the bottom left, there is a logo for 'SEINE GRANDS LACS' featuring a white bird icon above stylized blue waves, followed by the text 'SEINE GRANDS LACS' in blue, bold, sans-serif font.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS DE PATRICK OLLIER, PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS.....	03
1. SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT	05
1.1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS	06
1.2 COMPÉTENCES.....	07
1.3 LA PAROLE À ... BAPTISTE BLANCHARD	08
1.4 GOUVERNANCE	09
1.4.1 COMITÉ SYNDICAL	09
1.4.2 BUREAU SYNDICAL	11
2. LES MISSIONS.....	13
2.1 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	14
SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES.....	14
DOSSIER : ÉTUDE GLOBALE SUR L'INCIDENCE SOCIOÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ÉTIAGES SÉVÈRES SUR LE BASSIN AMONT DE LA SEINE.....	18
2.2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION	22
2.2.1 LE PAPI* DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES.....	22
2.2.2 LE PAPI* DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE.....	25
2.2.3 LE PEP** DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS.....	27
2.2.4 LE PEP** DU BASSIN VERSANT DU LOING.....	29
2.2.5 LE PEP** DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE	31
2.2.6 LE PEP** DU BASSIN DE L'YONNE	32
2.2.7 LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION EPISEINE	33
2.2.8 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL	36
2.2.9 RENFORCEMENT DE LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS.....	38
2.2.10 LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES (ZEC).....	39
2.2.11 SEINE BASSÉE.....	41
2.3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES.....	44
2.3.1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ.....	44
2.3.2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES.....	47
2.3.3 SERVICE VALORISATION MODERNISATION	50
2.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .57	
2.4.1 LE SITE RAMSAR DES « ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE » : 31 ANS APRÈS SA LABELLISATION, L'ÉMERGENCE D'UN PROJET DE TERRITOIRE.....	57
2.4.2 LA GESTION DES ESPACES ENHERBÉS	59
3. LES MOYENS	61
3.1 FINANCES/BUDGET	62
3.2 SYSTÈMES D'INFORMATION.....	65
3.3 RESSOURCES HUMAINES	67
3.4 COMMUNICATION	69

*PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS(PAPI) - **PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP)

AVANT-PROPOS

Depuis le 28 septembre 2021, je suis particulièrement fier de présider ce bel établissement de Seine Grands Lacs. Mon étonnement est toujours aussi fort, quand, au fil des rencontres avec les élus de terrain, les partenaires et nos agents, je mesure l'importance de l'action publique de notre établissement, le niveau de compétences en son sein, et, d'un autre côté, la méconnaissance par le grand public de notre existence.



2022 a été une année marquante à bien des égards

● Avec Christophe HILLAIRET, Président de la chambre d'agriculture régionale Île-de-France, **une convention initiant un nouveau modèle d'indemnisation** a été signée. Le dialogue avec les autres chambres d'agriculture s'est renforcé dans un climat de **grande confiance**.

● **Le nombre de projets de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) reçu a été multiplié par 10** (passant de 10 projets en 2021, à plus de 100). Une cellule d'ingénierie, mise en place en interne avec le soutien de l'agence de l'eau Seine Normandie, accompagne techniquement tous les maîtres d'ouvrage. En 2022, **34 projets** ont déjà été soutenus financièrement par décision du comité syndical pour un total de **plus de 1,1 M€**.

● **Désormais, 6 programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI / PEP) sont gérés par les équipes**. Une nouvelle démarche : le **PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne** a été lancée avec Benoist APPARU, maire de Châlons-en-Champagne et Bernard COLLARD, président du syndicat de la Marne moyenne. Un nouveau PAPI Seine Marne franciliennes 2023-2029 a vu le jour et rassemble **62 maîtres d'ouvrage** au lieu de 20 dans le précédent. Son périmètre a été étendu aux Yvelines. Les autres PAPI poursuivent leur développement avec une **grande adhésion** de tous les élus locaux.

● **Le 13 octobre, avec Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et les élus du bassin, les travaux de construction du casier pilote Seine Bassée (5^e ouvrage) ont été officiellement lancés.**

● Avec les élus des départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, **un projet de territoire** a été construit pour la plus grande zone Ramsar de France : les **Étangs de la Champagne humide**. Cette démarche permet à Seine Grands Lacs de développer d'autres moyens de participer au rayonnement des territoires.

● Nous avons intensifié nos **accompagnements aux collectivités** sur la gestion de crise par des formations dispensées et des exercices préparés par nos équipes.

Toutes ces démarches reposent sur la nécessaire solidarité de l'aval vers l'amont et inversement, dans le but de rapprocher le monde urbain et rural. Nous ne pourrions rien faire les uns sans les autres. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions avancer.

En 2023, nous accélérerons encore !!! Il faut aller vite, plus vite. Il en va de la protection de nos territoires et de ses habitants face aux risques d'inondation et de sécheresse.

Nous avons initié une nouvelle communication à destination de tous les acteurs des 19 départements sur lesquels Seine Grands Lacs rayonne. Nos actions doivent être puissamment relayées car elles sont encore très largement méconnues.

Ensemble, accompagnés de tous les élus et les partenaires, nous pourrions mieux servir l'intérêt des populations.

PATRICK OLLIER

ANCIEN MINISTRE

MAIRE DE RUEIL-MALMAISON

PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS



SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT



1

1.1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS



CHIFFRES
CLÉS

44 384
km²

plus de
12 millions
d'habitants

3324
communes

124
EPCI

83
syndicats
de rivières



lacs-réservoirs



espace endigué en
construction



départements & 4 régions



territoires à risque important
d'inondation (TRI)



1976

espèces animales
et végétales vivant
dans et autour des lacs



1.2 COMPÉTENCES

L'établissement est propriétaire et exploite quatre lacs-réservoirs :

LAC DE PANNECIÈRE

LAC-RÉSERVOIR YONNE

 dans le département de **la Nièvre**, sur l'Yonne,

 capacité normale **80** millions de m³,

 mis en service en **1949**.



LAC D'ORIENT

LAC-RÉSERVOIR SEINE

 dans le département de **l'Aube** près de Troyes en dérivation de la Seine,

 capacité normale **208** millions de m³,

 mis en service en **1966**.



LAC DU DER-CHANTECOQ

LAC-RÉSERVOIR MARNE

 dans les départements de **la Marne** et de **la Haute-Marne** près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise,

 capacité normale **350** millions de m³,

 mis en service en **1974**.

2^e PLUS GRAND LAC ARTIFICIEL D'EUROPE



LAC DU TEMPLE ET LAC AMANCE

LAC-RÉSERVOIR AUBE

 dans le département de **l'Aube** près de Troyes, en dérivation de l'Aube,

 capacité normale **170** millions de m³,

 mis en service en **1990**

 ainsi que plus de **3 000** ha

de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.



9940 hectares

La superficie totale des lacs-réservoirs, soit la superficie totale de la ville de Paris



805 millions

de m³ de capacité de stockage, soit l'équivalent de 215 000 piscines olympiques



40 km
de digues



67 km
de canaux

1.3 LA PAROLE À ...

BAPTISTE BLANCHARD

*Nouveau Directeur général des services depuis mai 2022,
ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts*



POUVEZ-VOUS NOUS DIRE UN MOT DE VOTRE PARCOURS ET POURQUOI AVOIR INTÉGRÉ SEINE GRANDS LACS ?

J'ai débuté ma carrière dans l'administration déconcentrée de l'État, et avais notamment eu l'occasion de travailler avec Seine Grands Lacs il y a une dizaine d'années déjà, autour de la prévention des inondations de la Seine, et je connaissais donc l'établissement de réputation. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilité au sein des ministères de la transition écologique puis des Outre-mer à concevoir les politiques publiques environnementales, je souhaitais développer une expérience en collectivité et de maître d'ouvrage, pour revenir à une fonction plus opérationnelle et au plus proche des territoires. **Je remercie le Président Patrick Ollier ne m'avoir donné cette chance d'intégrer ce bel établissement !**



QUELLES ONT ÉTÉ VOS PREMIÈRES IMPRESSIONS APRÈS CES PREMIERS MOIS ?

J'ai découvert **une équipe très agile, riche d'expertise et de compétences, très engagée. Plus de 95 % des agents sont fiers de travailler à Seine Grands Lacs**, et ils ont raison.

J'ai constaté également que Seine Grands Lacs avait connu une évolution accélérée en dix ans (label EPTB, changement statutaire, renouvellement de personnel), et faisait face à de nouveaux défis : le projet Seine Bassée, l'adaptation au changement climatique. Il m'est apparu ainsi important de prendre un temps collectif avec les personnels et les élus pour faire le bilan de ces évolutions et de donner des perspectives pour les

années à venir. **C'est pourquoi, nous nous sommes lancés avec le Président dans une démarche d'élaboration d'une feuille de route, pour définir et partager nos objectifs de court et moyen terme. J'en attends beaucoup !**



1.4 GOUVERNANCE



L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert.

Il est constitué des collectivités suivantes :



1.4.1 COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical administre par ses délibérations les affaires de Seine Grands Lacs. Il élit le Président et les Vice-présidents, vote le budget, approuve le compte administratif ou encore élabore le règlement intérieur.

Le Comité syndical de Seine Grands Lacs est composé de délégués, représentant les collectivités membres. Leur nombre est fixé à 31 par les statuts. Les délégués :

Métropole du Grand Paris : 9 délégués

Patrick OLLIER
Vincent BEDU
Sylvain BERRIOS
Philippe GOUJON
Patrice LECLERC
Valérie MONTANDON*
Christophe NAJDOVSKI
Sylvain RAIFAUD
François VAUGLIN

Ville de Paris : 6 délégués

David ALPHAND
Jean-Noël AQUA
Pénélope KOMITÈS
Dan LERT
Jérôme LORIAU
Pierre RABADAN

Département des Hauts-de-Seine : 3 délégués

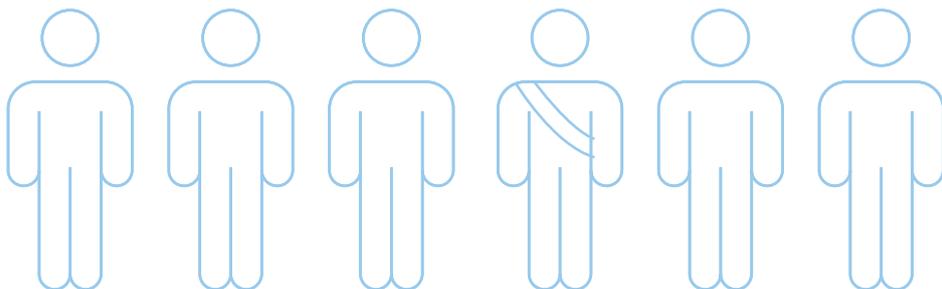
Grégoire DE LA RONCIÈRE
Josiane FISCHER
Denis LARGHERO

Département de la Seine-Saint-Denis : 4 délégués

Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Michel BLUTEAU
Magalie THIBAUT
Frédéric MOLOSSI

Département du Val-de-Marne : 4 délégués

Chantal DURAND
Jean-Pierre BARNAUD
Laurence COULON
Mohamed CHIKOUCHE



*Remplacée en 2023 par François-Marie DIDIER (22 MARS 2023)

Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-métropole (TCM) : 2 délégués

Philippe GUNDALL

Jean-Michel VIART

Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise : 1 délégué

Jean-Yves MARIN

Communauté d'agglomération du Pays de Meaux : 1 délégué

Régis SARAZIN

Région Grand-Est : 1 déléguée

Annie DUCHÊNE

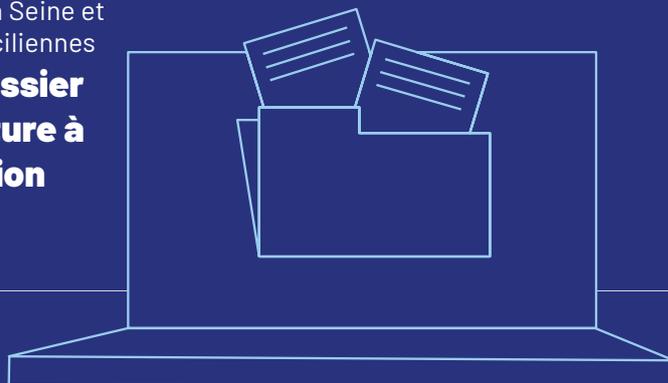
En 2022, le Comité syndical s'est réuni 5 fois et a approuvé 73 délibérations, notamment sur les sujets suivants :

- Approbation du **règlement intérieur**
- Convention entre Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris et l'OCDE pour la **réalisation d'une étude relative aux risques d'étiage** à l'échelle du Bassin versant de la Seine

- **Stratégie (2022-2024) pour la biodiversité** au droit des lacs-réservoirs
- Convention de partenariat entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing pour le **financement par l'État de l'animation du PAPI au stade d'intention du bassin du Loing** réalisée par l'EPAGE du Loing
- Création de **vitraux à l'église de Champaubert**

- **Zones d'expansion de crues (ZEC) – Appel à projets 2022 - Participation financière de Seine Grands Lacs** aux opérations contribuant à la préservation, la restauration et l'aménagement de Zones d'Expansion de Crues
- Programme d'Études Préalables du bassin de l'Yonne - **Dossier de candidature à la validation et approbation de la convention-cadre du programme d'actions**
- **PAPI SMF 2** - Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029 - **Dossier de candidature à la labellisation**

- **Convention de recherche et de développement** entre Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative à l'**amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne**
- Site Ramsar des Étangs de la Champagne humide
- **Approbation du Document d'orientation 2023-2025 et du projet de Contrat de territoire « Eau et Climat »**



1.4.2 BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical est composé de 9 Vice-présidents.

Il statue ou délibère sur les affaires qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans la limite des inscriptions budgétaires et des programmes de travaux approuvés par celui-ci.

En 2022, il s'est réuni trois fois et a approuvé 16 délibérations, parmi lesquelles des Conventions de partenariat relatives à des missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil entre Seine Grands Lacs et des collectivités ; ou encore des participations financières à des projets de Zones d'expansion de crues.

Membres du Bureau syndical :

- ① **Patrick OLLIER**
Président,
Ancien Ministre,
Maire de Rueil-
Malmaison
Président de la
Métropole du
Grand Paris
- ② **Frédéric MOLOSSI**,
1^{er} Vice-président,
délégué au Comité
de bassin, à l'ANEB
et aux relations avec
les partenaires,
Président de la CAO,
Conseiller départe-
mental de la
Seine-Saint-Denis
- ③ **Sylvain BERRIOS**,
2^e Vice-président,
Maire de Saint-
Maur-des-Fossés,
Vice-président
de la Métropole
du Grand-Paris
- ④ **Denis LARGHERO**,
3^e Vice-président,
délégué aux
Finances,
Maire de Meudon,
Vice-président
du Conseil départe-
mental des
Hauts-de-Seine
- ⑤ **Jean-Michel VIART**,
4^e Vice-président,
délégué au PAPI* de
Troyes et du bassin
supérieur de la Seine,
et au PAPI* de la
Marne moyenne,
Maire de Saint-
Julien-les-Villas,
Vice-président de
la communauté
d'agglomération de
Troyes Champagne
Métropole
- ⑥ **Bélaïde BEDREDDINE**,
5^e Vice-président,
délégué aux énergies
renouvelables,
Vice-Président
du Conseil départe-
mental de la
Seine-Saint-Denis
- ⑦ **Chantal DURAND**,
6^e Vice-présidente,
déléguée aux res-
sources humaines,
Vice-présidente du
Conseil départemen-
tal du Val-de-Marne
- ⑧ **François VAUGLIN****,
7^e Vice-président,
Maire du 11^e arrondis-
sment de Paris,
Conseiller de Paris,
Conseiller
métropolitain
- ⑨ **Régis SARAZIN**,
8^e Vice-président,
délégué aux PAPI* du
bassin du Loing, du
bassin de l'Yonne et à
la sensibilisation du
grand public,
Maire de Nanteuil-
Lès-Meaux,
Vice-président de
la Communauté
d'agglomération
du Pays de Meaux
- ⑩ **Valérie MONTANDON**,
9^e Vice-présidente,
déléguée aux JO
2024 et aux rela-
tions avec le SIAAP,
Conseillère de Paris,
Conseillère
métropolitaine,
Conseillère régionale
d'Île-de-France



*Programme d'Actions de
Prévention des Inondations

** En remplacement de Célia Blauel au 31 mars 2022

LES MISSIONS

Seine Grands Lacs agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions de :

Gestion du risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine



Maintien des débits de la Seine, de l'Yonne, de l'Aube et de la Marne pendant la saison sèche



Préservation et restauration de la biodiversité, des écosystèmes aquatiques et des zones humides



Appui aux territoires en vue de réduire leur vulnérabilité au risque inondation





2

2.1 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES



L'année 2022 a été marquée par un **étiage**

sévère. Les précipitations ont été déficitaires de janvier à mai 2022. Les débits observés au début de l'année ont été suffisants pour remplir les lacs-réservoirs, mais ils ont ensuite fortement diminué au printemps, nécessitant un démarrage anticipé des restitutions dès le mois de mai. Le soutien d'étiage sur la période de mai à novembre a permis de sauvegarder les principaux enjeux situés sur les axes régulés. À la faveur de la hausse des débits en rivière, les restitutions ont progressivement diminué à partir du 1^{er} novembre, tout en veillant à la garantie des seuils de vigilance sur les stations principales.

REPLISSAGE DES LACS-RÉSERVOIRS

Le cycle de remplissage des ouvrages a démarré à la mi-novembre 2021. L'hiver et le printemps 2022 ont été majoritairement secs. Les débits observés en amont des lacs-réservoirs ont été supérieurs aux normales de saison en janvier, puis inférieurs aux normales de février à octobre 2022. Ils ont permis de suivre les objectifs théoriques de remplissage jusqu'au 9 mars 2022.

Le volume de remplissage a néanmoins été très satisfaisant pour la saison, avec un volume maximal de 736 millions de m³, soit 92 % de leur capacité normale de stockage le 25 mai 2022.

SOUTIEN D'ÉTIAGE

Les sols très secs après plusieurs mois de déficit pluviométrique ne réagissent pas aux précipitations observées en juin et en août. En juillet, les précipitations sont inférieures aux normales de 85 % sur tout le bassin amont de la Seine. L'année 2022 a enregistré des records de débit minimum observé durant les 3 dernières années sur 70 % des stations d'Île-de-France (100 % des stations sur les grandes rivières, source DRIEAT).

En juillet et août 2022, 80 % des débits aux stations d'Île-de-France étaient inférieurs aux normales, classant l'étiage 2022 parmi les plus bas depuis le milieu du 20^e siècle.

L'été 2022 a été marqué par un étiage sévère et généralisé, ayant nécessité un démarrage anticipé du soutien d'étiage :

- Le 21 mai sur la Seine,
- Le 17 juin sur la Marne,
- Le 17 juin sur l'Aube.

Sur l'Yonne, les restitutions ont démarré le 15 juin, conformément au règlement d'eau.

Les restitutions durant la période de soutien d'étiage ont été adaptées à la situation hydrologique, nécessitant une modulation des restitutions sur la Seine et la Marne (anticipation de certaines manœuvres) notamment au cœur de l'été soumis à plusieurs épisodes de canicule. Cette gestion n'a pas engendré de déficit de stockage significatif (maximum 4 millions de m³ sur le lac-réservoir Seine) et a été menée de façon à conserver le stock annoncé pour la suite du soutien d'étiage.

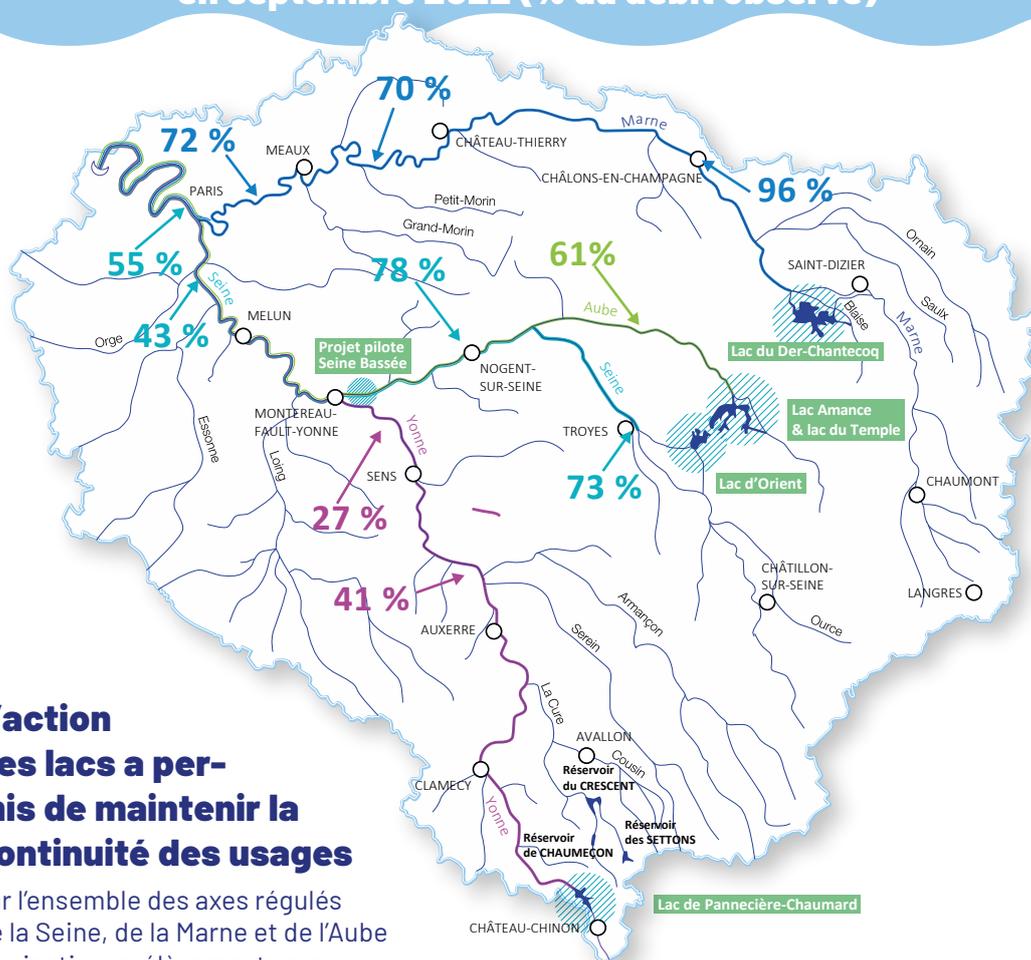


Sans les apports des lacs-réservoirs, le débit naturel aurait atteint des valeurs franchissant durablement les seuils réglementaires à l'origine de restrictions d'usage, à Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine, Gournay et Paris Austerlitz. En effet, les restitutions ont représenté cet été 2022 jusqu'à :

• **97 %** du débit observé en août à Châlons-en-Champagne,
 • **72 %** du débit observé en septembre à Gournay,

• **89 %** du débit observé en août à Pont-sur-Seine,
 • **55 %** du débit observé en septembre à Paris Austerlitz.

Apports des lacs-réservoirs en septembre 2022 (% du débit observé)

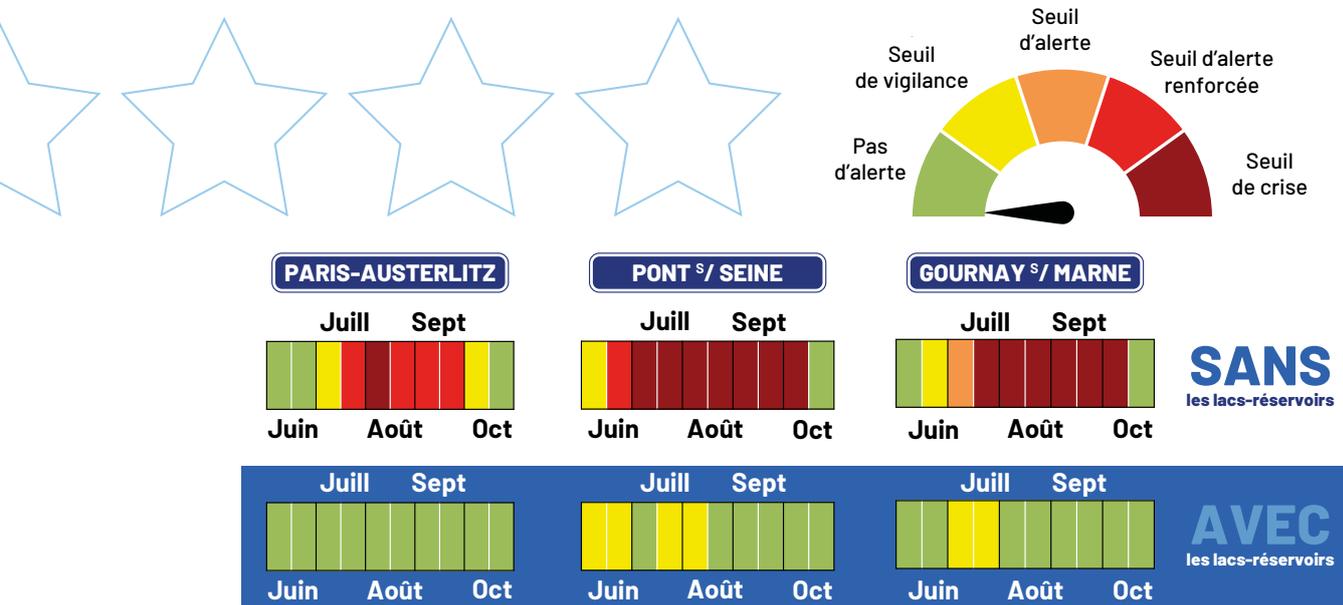


L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages

sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation, ...). La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière, car son fonctionnement dépend d'un débit en Seine suffisamment élevé.

Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, **le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise du 5 juillet au 16 octobre, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.**

La reconstitution présentée dans le graphique suivant permet d'illustrer l'effet des lacs-réservoirs sur le débit des cours d'eau, en comparant le débit qui aurait été observé en rivière sans soutien d'étiage (estimé par calcul), aux seuils de vigilance imposant des restrictions d'usages.



Effets des lacs-réservoirs sur le maintien des usages

Les lacs-réservoirs ont permis de maintenir les débits au-dessus du seuil d'alerte et les usages en aval.

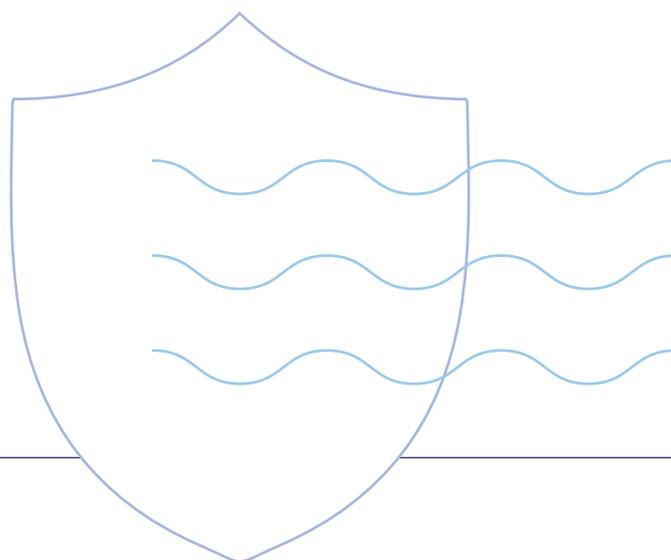
FIN DU SOUTIEN D'ÉTIAGE

À partir de septembre, les débits des cours d'eau ont augmenté progressivement suite à plusieurs épisodes pluvieux, mais le soutien d'étiage est resté indispensable jusqu'à la date théorique du 1^{er} novembre. À la faveur de la hausse des débits en rivière, les restitutions ont progressivement diminué à partir du 1^{er} novembre, tout en veillant à la garantie des seuils de vigilance sur les stations principales :

- Lac-réservoir Marne : arrêt des restitutions le 14 novembre,
- Lac-réservoir Seine : arrêt des restitutions le 19 novembre,
- Lac-réservoir Aube : arrêt des restitutions le 10 novembre,
- Lac-réservoir de Pannecière : arrêt des restitutions le 3 novembre.

Le 13 novembre, les lacs-réservoirs ont enregistré leur volume de remplissage le plus bas avec 113 millions de m³, soit 14 % de la capacité normale de stockage.

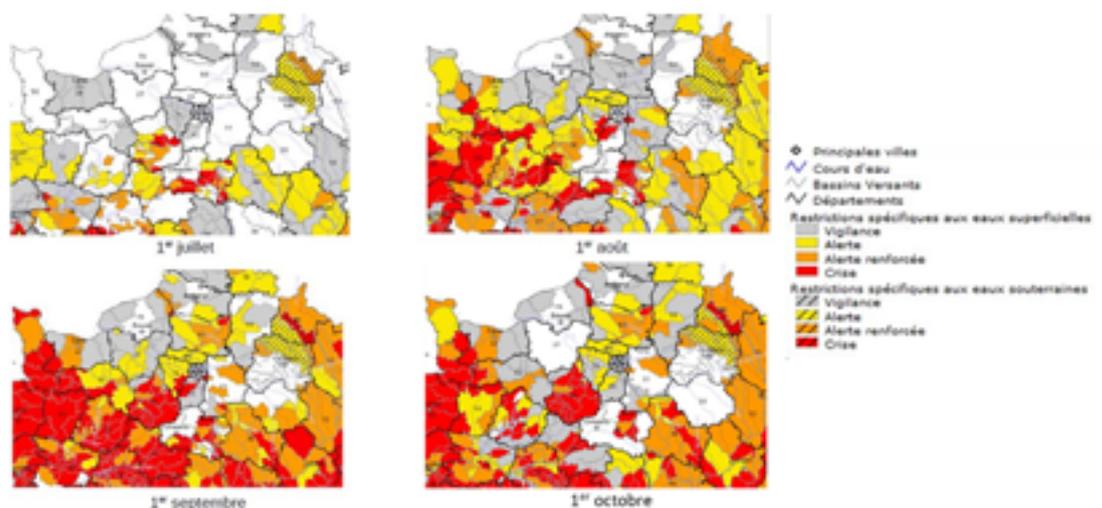
L'arrêt du soutien d'étiage est suivi d'un redémarrage des prises sur les lacs-réservoirs Marne (22 novembre), Aube (15 novembre), Seine (20 novembre) et Yonne (16 novembre).



DES RESTRICTIONS D'USAGE LIMITÉES SUR LES AXES RÉGULÉS

La sécheresse observée en 2022 s'est traduite par plusieurs arrêtés de restriction d'eau délivrés durant l'été.

Les départements de l'Aube, la Marne et l'Est de la région Ile-de-France ont été globalement épargnés par les restrictions d'usage notamment **grâce à l'apport des lacs-réservoirs sur les axes régulés**. La situation hydrologique, exceptionnellement sèche sur **l'axe Yonne**, a conduit à un placement des territoires de l'Yonne en aval de Pannecière sous les seuils d'alerte renforcée et de crise, malgré le soutien d'étiage réalisé depuis les **retenues de Pannecière et la chaîne de la Cure**.



Carte nationale des arrêtés pendant la période de soutien d'étiage 2022 (source : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>)



Dossier

ÉTUDE GLOBALE SUR L'INCIDENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ÉTIAGES SÉVÈRES SUR LE BASSIN AMONT DE LA SEINE

Le bassin versant de la Seine est caractérisé par une forte tension sur la ressource en eau. Les prélèvements pour satisfaire les usages sont considérables : les prélèvements en eaux superficielles représentent ainsi plus de 2 milliards de m³ chaque année. Le contexte de raréfaction de la ressource en eau lié au changement climatique risque de se traduire par des tensions accrues sur les usages de l'eau et constitue un défi sociétal majeur.

Pour anticiper les enjeux de demain, Seine Grands Lacs a réalisé une étude d'évaluation de l'incidence socio-économique et environnementale des étiages sévères. Le premier objectif de cette étude est de caractériser les étiages les plus sévères observés sur le territoire de Seine Grands Lacs (bassin versant de la Seine, jusqu'à l'aval de Paris). Quatre événements majeurs ont été retenus : 1921, 1949, 1976 et 1991. Le second objectif est d'évaluer l'incidence potentielle de ces étiages sur les milieux et sur les activités socio-économiques et d'autre part la capacité du soutien d'étiage effectué par les quatre lacs-réservoirs à réduire ces incidences. Des scénarios identifient la vulnérabilité du territoire face aux étiages du futur aggravée par le réchauffement climatique et proposent des pistes pour réduire cette vulnérabilité, en particulier à partir du levier des lacs-réservoirs.

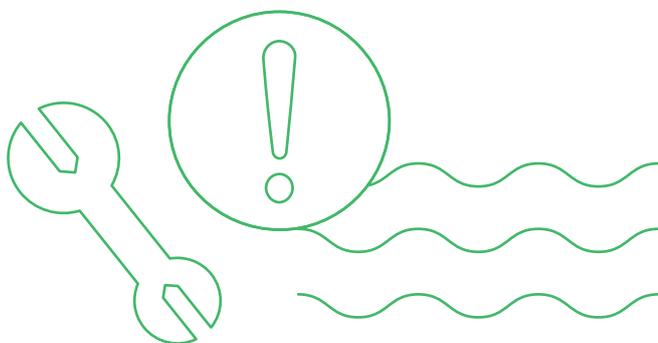
CARACTÉRISATION DES ÉTIAGES ET DES USAGES DU BASSIN

Sur la base des données de reconstitution des débits naturels du passé (données du modèle AQUI-FR), plusieurs indicateurs ont été utilisés et ont permis la sélection de 4 étiages sévères représentatifs, en termes d'intensité et de durée : 1921, 1949, 1976 et 1991. L'épisode de 1921 étant l'épisode observé le plus long et le plus sévère. Cet événement est notamment à l'origine de la construction des grands lacs réservoirs du bassin de la Seine.

Pour comprendre l'impact des usages sur la ressource en eau, un premier bilan hydrologique a été dressé, reconstituant une répartition moyenne annuelle des prélèvements actuels, à partir duquel un second bilan hydrologique a été réalisé, chiffrant cette fois les consommations moyennes annuelles (Figure 3, ci-contre). La répartition moyenne annuelle des prélèvements reflète la saisonnalité des besoins en eau des usages, tandis que celle des consommations représente leur impact quantitatif sur la ressource en eau. D'une façon générale, en aval du périmètre de Seine Grands Lacs, à Paris-Austerlitz, le poids des usages actuels représente jusqu'à 30 % du débit naturel de la Seine avec :

- 35 % de dérivation pour les canaux ;
- 35 % d'alimentation en eau potable ;
- 15 % d'irrigation ;
- 15 % d'industrie (CNPE* compris représentant environ 7 %).

Les poids maximums de ces usages s'expriment sur la période de début juillet à fin septembre lorsque la disponibilité de la ressource est la plus faible, avec notamment une nette augmentation des consommations liée à l'irrigation.



*Centre nucléaire de production d'électricité

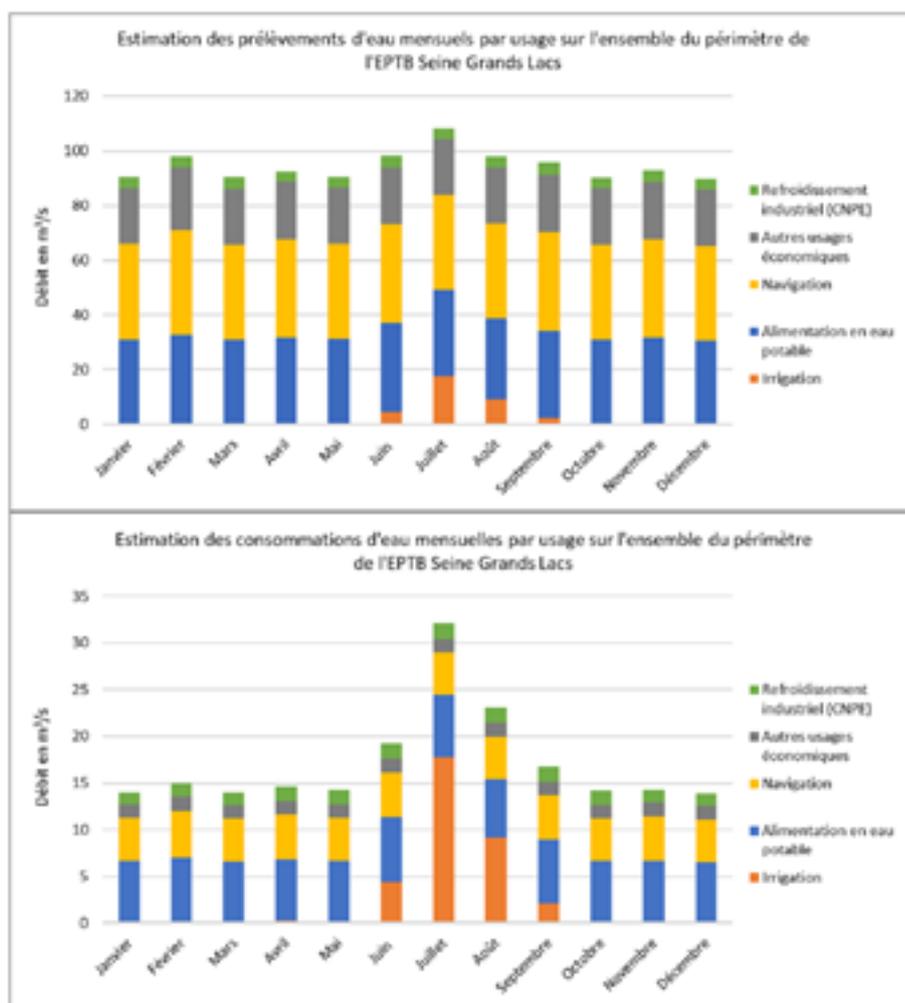


Figure 3 : Répartition des débits moyens prélevés et consommés par usage sur le territoire de Seine Grands Lacs

ANALYSE DE L'INCIDENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTIAGES SÉVÈRES SUR LE BASSIN

Un bilan socio-économique de l'ensemble des usages tributaires du soutien d'étiage a été réalisé (Figure 4, ci-dessous) et montre de très forts enjeux économiques présents sur le bassin.

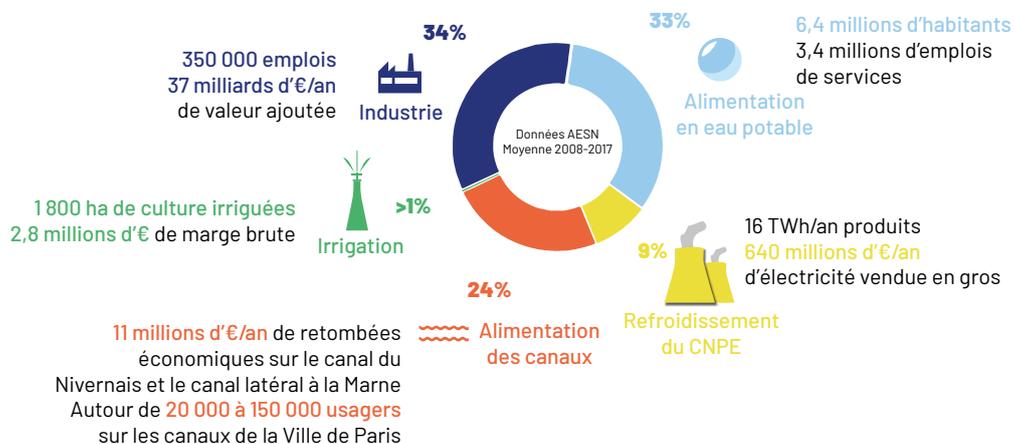


Figure 4 : Répartition des volumes prélevés en % sur les axes bénéficiaires du soutien d'étiage, et enjeux associés

L'analyse hydrologique des débits reconstitués et impactés par les usages du bassin montre que sans soutien d'étiage, des mesures de limitation voire de suspension des usages auraient été prises en cas de franchissement des seuils de référence afin de préserver la ressource. Ainsi, pour un étiage comme celui de 1976, le débit de la Seine à Paris-Austerlitz aurait pu être jusqu'à 39 jours sous le seuil de crise sans soutien d'étiage. Avec le soutien d'étiage assuré par les grands lacs réservoirs, aucune mesure de restriction n'aurait été atteinte (Figure 5, ci-dessous).

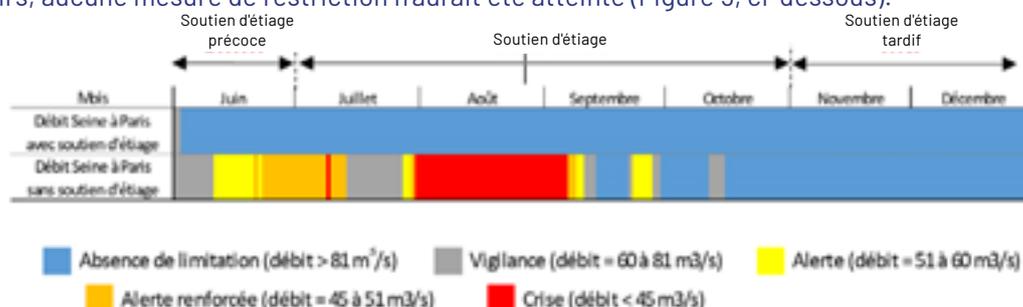


Figure 5 : Franchissement des seuils de référence à Paris-Austerlitz de juin à décembre pour un étiage type 1976

L'analyse socio-économique montre le rôle déterminant du soutien d'étiage effectué par les 4 lacs-réservoirs avec notamment plusieurs milliards d'euros d'impacts évités (Figure 6).



(Vision maximaliste de la situation de sécheresse avec et sans soutien d'étiage)

Figure 6 : Impacts évités par l'action de soutien d'étiage des lacs-réservoirs : exemple de l'étiage de 1976

EXEMPLE DE L'ÉTIAGE DE 2022

Le soutien d'étiage réalisé par les 4 lacs-réservoirs en 2022 a permis de maintenir le débit à Paris-Austerlitz au-dessous du seuil d'alerte et éviter ainsi la mise en place de mesures de restrictions sur les usages. Au démarrage du soutien d'étiage, les 4 lacs-réservoirs totalisaient un volume de 736 millions de m³ soit 92 % de la capacité normale de remplissage.

Sans soutien d'étiage, le débit de la Seine à Paris-Austerlitz aurait pu être jusqu'à 42 jours sous le seuil de crise.



L'absence de situation de défaillance en étiage donne un sentiment de sécurité sans doute excessif qui masque des vulnérabilités réelles. L'étude a ainsi identifié des situations à risques, historiques ou projetées dans un futur proche (2050) sous influence de changement climatique.

L'EFFICACITÉ DU SOUTIEN D'ÉTIAGE EST FONCTION DU TAUX DE REMPLISSAGE DES LACS-RÉSERVOIRS

L'étude de quatre étiages extrêmes du passé montre qu'un taux de remplissage des lacs minimum de 50% au démarrage de l'étiage permet d'éviter le franchissement des seuils de crise et maintenir les usages prioritaires sur le bassin amont de la Seine. Pour garantir tous les usages et le maintien des débits au-dessus du seuil d'alerte, le taux de remplissage moyen nécessaire est proche de 80 % (hors axe Yonne). Ce taux de 80 % est atteint 9 années sur 10 en moyenne. Un remplissage moyen de 70 % a toujours été observé sur les ouvrages depuis leur mise en service, hors années de vidanges décennales ou travaux majeurs.

En cas de difficultés significatives de remplissage des ouvrages, le franchissement des seuils de référence est possible en période d'étiage sévère avec des risques d'impacts socio-économiques significatifs.

LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE RISQUE D'AUGMENTER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique seront responsables d'une aggravation de la fréquence et de la durée des situations de crise : précipitations déficitaires, températures supérieures à la normale, vagues de chaleur intense... Ces facteurs conduiront à une dégradation des possibilités de remplissage des lacs-réservoirs et à une intensification des étiages.

Les scénarios d'étiages du futur prévoient une évolution des usages et aggravation de la durée et de l'intensité des étiages :

- Hausse des besoins en eau à l'horizon 2050
- Diminution des débits d'étiage de l'ordre de 20 %
- Allongement de la durée des étiages : +65 j

Il est estimé que pour des étiages du futur, des situations de crise sur le bassin pourront apparaître, même avec des ouvrages remplis à plus de 80%.

L'adaptation du territoire à la récurrence de ce type d'événement doit être envisagée.



CONCLUSIONS

L'action de soutien d'étiage exercée par les lacs-réservoirs du bassin de la Seine permet d'atténuer les étiages majeurs observés par le passé. Une population importante et de très nombreux usages bénéficient de ce service rendu.

L'absence de situation de défaillance en étiage grâce à l'action des quatre grands lacs-réservoirs, apporte une sécurité de la ressource en eau qui masque des vulnérabilités réelles. L'étude a ainsi identifié des situations à risques, historiques ou projetées dans un futur proche (2050) sous influence du changement climatique.

Des pistes d'action ont été proposées pour améliorer la gestion des quatre lacs-réservoirs pour faire face à des étiages de plus en plus longs et sévères. Un élément essentiel pour diminuer la vulnérabilité du bassin aux enjeux de l'eau est de limiter la dépendance des usages en privilégiant des mesures d'adaptation des consommations. Ces mesures nécessiteront de mener une concertation globale des usages de l'eau sur le territoire.

2.2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION

2.2.1 LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

« Établissement public territorial de bassin » depuis 2011, Seine Grands Lacs anime et coordonne des actions en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations à l'échelle de tout le bassin de la Seine amont. Il s'est engagé en 2014 dans l'animation du PAPI Seine et Marne franciliennes 2014-2020. Ce travail, combiné à la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de la métropole francilienne, a participé à la structuration des acteurs du risque inondation en Île-de-France.

Le bilan de ce PAPI est très encourageant, avec notamment la réalisation de nombreuses études d'amélioration de la connaissance, la mise en place d'ÉPISEINE, outil emblématique de la sensibilisation, ainsi que des diagnostics de territoire mais également l'engagement dans le projet de la Bassée. Au regard de ces réussites et des pistes d'améliorations identifiées, Seine Grands Lacs souhaite poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ ou de la Marne.

Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne. Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI.

2022 a été l'année de la finalisation du dossier : un peu plus de 60 maîtres d'ouvrage ont rédigé des actions, préparé des délibérations pour s'inscrire dans le programme.

Ce programme d'actions se compose de :

• **62 Maîtres d'ouvrage** qui représentent :

24 Intercommunalités et établissements publics situés le long de la Seine ou la Marne en Île-de-France

23 communes, 6 syndicats de bassin versant, 3 départements

la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et 5 opérateurs de réseau

• **345 actions**

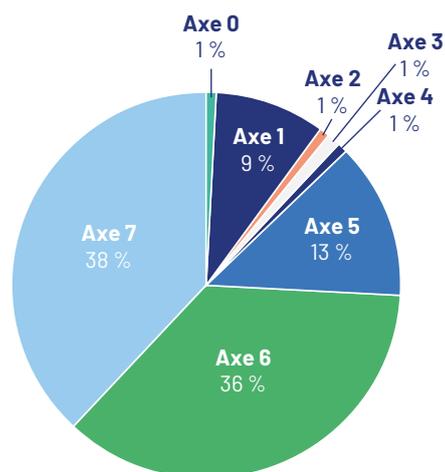
• **166 millions d'euros HT** et près de 200 millions d'€ TTC.



Ce dossier PAPI de grande ampleur constitue une réponse cohérente des collectivités franciliennes, au vu du risque inondation du bassin de la Seine et de la Marne franciliennes, 1^{er} risque naturel en France.

COÛTS

Au total, ces 345 actions au travers de ces 7 axes représentent un budget prévisionnel total de 169 871 160 € HT (199 421 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7*, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investi pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.



Répartition du montant des actions au sein des différents axes du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (en € HT)

PÉRIMÈTRE DU PAPI



Territoire d'intervention du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029

L'objectif est de proposer un PAPI dont le périmètre soit parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risque et les ambitions de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), dont il est la déclinaison opérationnelle. À noter que l'Oise reste retranchée de ce périmètre (le PAPI porté par l'EPTB Oise Aisne existe déjà pour ce cours d'eau).

- * Axe 0 - Animation
- Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise
- Axe 4 - Actions de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 - Gestion des écoulements
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

LES JALONS DE L'ANNÉE 2022

Le comité de pilotage du 29 juin :**Comité de pilotage du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes le 29 juin 2022**

Sous la présidence de Marc GUILLAUME, Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris et coordonnateur du bassin Seine Normandie et de Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris, le comité de pilotage a réuni, dans les locaux de la Préfecture de Région, le 29 juin 2022, l'ensemble des maîtres d'ouvrage du PAPI Seine et Marne franciliennes 2023-2029 ainsi que les représentants de l'État et des co-financeurs.

Ce comité de pilotage, qui se tenait pour la première fois pour l'instance du PAPI à venir, a été l'occasion pour de nombreux élus d'intervenir afin de présenter les enjeux sur leur territoire ainsi que leurs intentions d'action à inscrire au programme.

Les aspects liés à la sensibilisation des populations sont apparus comme un objectif récurrent et prioritaire : le Président OLLIER a proposé à cette occasion à chaque maître d'ouvrage de désigner un référent sensibilisation, puis de réunir ce réseau par Seine Grands Lacs afin de définir et de partager une stratégie en matière de sensibilisation. À noter que la première des réunions techniques associant ces référents a pu se tenir dans les locaux de Seine Grands Lacs à la fin 2022.

**La conférence des parties prenantes du 6 septembre**

L'objet de la conférence était de **présenter le contenu détaillé du projet de PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029** et de lancer la période de

consultation du public. Cette consultation a permis de recueillir l'avis des partenaires du projet et de les prendre en compte avant que le dossier définitif ne soit validé par le comité syndical de Seine Grands Lacs.

Sous la Présidence de Patrick OLLIER, cette conférence a permis de réunir plus d'une centaine de personnes et notamment les membres du comité de pilotage du PAPI, les partenaires institutionnels (services de l'État, opérateurs de réseaux, etc.), les relais de Seine Grands Lacs auprès des publics cibles : grand public, entreprises, collectivités territoriales, associations franciliennes partenaires de Seine Grands Lacs ainsi que les partenaires du dispositif EPISEINE.

**DÉPÔT DU DOSSIER PAPI AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET CALENDRIER POUR L'ANNÉE 2023**

À l'issue de la délibération du Conseil syndical de Seine Grands Lacs, le dossier du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes pour la période 2023-2029 a été déposé à la DRIEAT à la fin 2022. L'instruction de ce dossier est actuellement assurée par les

différents services de l'État, pour une durée de 6 mois. À l'issue de cette instruction, la Labellisation du PAPI par la commission territoriale est prévue à la mi 2023 et la mise en œuvre du PAPI, pour une durée de 6 années, pourra alors commencer.



2.2.2 LE PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

**Un bassin
de 3 800 km²**

**Plus de 260 000
habitants**

355 communes

5 départements

**1 lac-réservoir
Seine**

52 actions

**6 ans de
programmation**

Le PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure a été officiellement lancé en juillet 2020 à la signature de la convention cadre de financement par l'ensemble des partenaires et pour une durée de 6 ans. Cette année 2022, se termine avec la fin de la 1^{ère} phase de mise en œuvre du programme et se prépare pour la révision à mi-parcours.



Le 1^{er} juin 2022 s'est tenu le second comité de pilotage de ce PAPI. Présidé par Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs, Jean-Michel VIART, Vice-Président de Troyes

Champagne Métropole et Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, il avait pour objectif de réunir l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs impliqués dans la gestion et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Seine supérieure. Ce comité de pilotage a permis de faire le point sur l'avancement des 52 actions portées par les 8 maîtres d'ouvrage et d'acter le calendrier pour engager la révision à mi-parcours dès 2023.

Cette révision permettra, notamment, d'inscrire les travaux de rénovation du parement de la digue de la Morge sur le lac Seine, réalisés par la direction des aménagements hydrauliques de Seine Grands Lacs. Cet investissement estimé à 20 millions d'euros, débutera en 2024 et pour une durée de 3 ans de travaux.

Le point sur les actions de Seine Grands Lacs et des partenaires de cette première phase :

Axe 1

- La finalisation de la modélisation hydraulique de la Seine amont dans le département de la Côte d'Or menée par l'EPAGE SEQUANA.
- L'accompagnement à la pose de repères de crues a permis de mobiliser 30 communes sur le périmètre du PAPI et d'identifier des sites propices à la pose de plus de 90 repères de crues
- Un atelier de sensibilisation sur la thématique ruissellement a réuni une quarantaine d'élus et techniciens

Axe 2

- La création d'un réseau d'observateurs sur les secteurs non surveillés de la Seine et de ses affluents porté par la DDT de l'Aube

Axe 3

- La création d'une base « enjeux et besoins » par Troyes Champagne Métropole pour réaliser un Plan intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- L'accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) réalisé par la DDT de l'Aube

Axe 5

- Le Syndicat DEPART a publié une nouvelle « fiche outil » à destination des communes sur la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. Une étude est menée sur la mise en œuvre du SCOT sur son volet Trame Verte et Bleue (TVB) qui participe aussi à la prévention vis-à-vis du ruissellement et de l'érosion des sols : ce sont 43 communes du PAPI concernées par l'étude

Axe 6

- La finalisation des diagnostics de vulnérabilité de deux lycées situés à Troyes par la Région Grand Est. Ces lycées sont soumis au risque inondation par remontée de nappe et font l'objet d'un plan d'action détaillé pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et de ses activités
- La finalisation de l'étude de connaissance du volume disponible après 60 ans de service sur le lac Seine
- Le rendu de l'avant-projet de l'étude de conception du projet de confortement du parement amont du barrage de la Morge

Axe 7

- L'avancement sur la rénovation des digues du centre-ville de Troyes Champagne Métropole

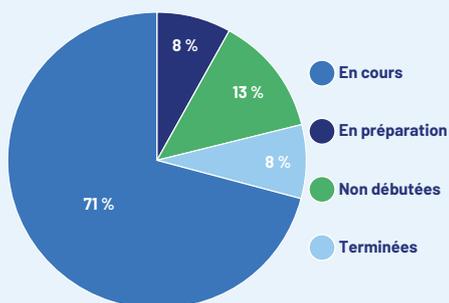
BILAN FINANCIER

52 d'actions
au total

19 actions
sur 6 ans

4 actions
terminées

Avancement des actions du PAPI



Avancement financier

Montants prévisionnels : **7 453 000,00 €**

Subventions prévisionnelles : **5 443 000 €**

Montants engagés : **3 748 036,15 €**

Subventions attribuées : **2 450 971,73 €**

Montants payés (factures) : **580 472,35 €**

Subventions perçues : **565 831,48 €**

Consommation réelle : 23 %
Taux de subvention perçue : 30 %

CALENDRIER

Signature de la convention cadre de financement du PAPI

Juillet 2020

Bilan technique de la 1^{ère} phase du PAPI

Décembre 2022

Dépôt du dossier et instruction (4 mois)

Juillet 2023

Labellisation

Décembre 2023

1^{ère} phase du PAPI complet Avenant à mi-parcours

2^{ème} phase

2.2.3 LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022 :



Figure 1 : Comité de Pilotage du Programme d'Études Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois, le 16 mai 2022. Source : Seine Grands Lacs.

Le 16 mai 2022, sous la Présidence de Patrick OLLIER, s'est tenu le **deuxième comité de pilotage du PEP de la Marne, Vallage et Perthois**, à la salle du Conseil Municipal de Saint-Dizier. En présence de Henri PREVOST, Préfet de la Marne, de Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, de Hervé GERIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier représentant la Préfète de Haute-Marne, de Quentin BRIÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB), Maire de Saint-Dizier et de Joël AGNUS, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents (SMBMA), les partenaires se sont rassemblés pour partager l'avancement technique et financier du PEP, disposer du projet de développement et d'extension du dispositif de sensibilisation EPISEINE, et prendre une décision quant à la demande d'avenant « simple » à la convention-cadre de financement.

Le 28 juin 2022, Quentin BRIÈRE, Maire de Saint-Dizier, a présidé la cérémonie de remise des récompenses dédiée à la première édition « **Passeport du Civisme** » aux côtés de Virginie CLAUSSE, Adjointe au Maire de Saint-Dizier chargée du Soutien Educatif, de Michel FONNE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Marne et de Frédéric BONNARD, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Le 16 mai 2022, sous la Présidence de Patrick OLLIER, s'est tenu le **deuxième comité de pilotage du PEP de la Marne, Vallage et Perthois**, à la salle du Conseil Municipal de Saint-Dizier. En présence de Henri PREVOST, Préfet de la Marne, de Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, de Hervé GERIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier représentant la Préfète de Haute-Marne, de Quentin BRIÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB), Maire de Saint-Dizier et de Joël AGNUS, Président



Figure 2 : Cérémonie de remise des récompenses de l'édition du Passeport du Civisme, portée par la Ville de Saint-Dizier. Source : Seine Grands Lacs.

De novembre 2021 à juin 2022, **300 élèves, 13 classes de CM1/CM2**, ont ainsi eu l'occasion de découvrir le dispositif EPISEINE, au travers de quatre activités :

- **La fresque pédagogique « Seine Grandeur Nature »**, pour connaître le fonctionnement du bassin versant de la Seine, la genèse d'une crue et les impacts liés à une inondation et ses facteurs d'aggravation ;

- **Le quiz pédagogique « Crue & d'Eau »**, pour enrichir ses connaissances liées aux phénomènes d'inondation, ses impacts à l'échelle de la ville et du quartier, ainsi que les mesures de gestion en situation et les bons comportements à adopter ;

- **Le jeu « À votre sac, prêt, partez ! »** permettant de construire son propre kit d'évacuation en situation de crise et éviter de choisir des affaires du quotidien pouvant être inutiles ;

- **La balade pédagogique et illustrée** au départ du Parc du Jard pour mieux comprendre et préserver son environnement local.

Le 27 octobre 2022, la Préfète de Haute-Marne, préfet pilote désigné du PEP de la Marne, Vallage et Perthois, a acté la **validation de la demande d'avenant simple à la convention-cadre de financement**.

Plusieurs mois après la co-construction de la demande par les partenaires locaux et financiers, ainsi qu'une décision favorable des élus lors du Comité de Pilotage en date du 16 mai 2022, la Préfète de Haute-Marne a validé la demande. En synthèse, les principales modifications apportées par cette demande, pour Seine Grands Lacs, sont :

- **Pérennisation de l'animation** dédiée au PEP de la Marne, Vallage et Perthois ;
- **Mise en œuvre des recommandations de labellisation** pour garantir l'extension du périmètre au bassin amont de la Marne ;
- **Ajout d'une nouvelle opération portant sur la tenue d'ateliers thématiques ;**

- Report d'une opération portant sur les **investigations complémentaires sur le comportement hydraulique** de l'Ornel et du ruisseau du Charles-Quint ;
- Report d'une opération portant sur la **mise à jour des lois d'ouvrages du lac-réservoir du Der Chantecoq ;**
- **Financement à titre dérogatoire des travaux de confortement de la Digue de Rougemer** du lac-réservoir du Der-Chantecoq, à hauteur de 50% par les fonds européens (FEDER) et à hauteur de 30% par le Fonds Barnier (FPRNM).

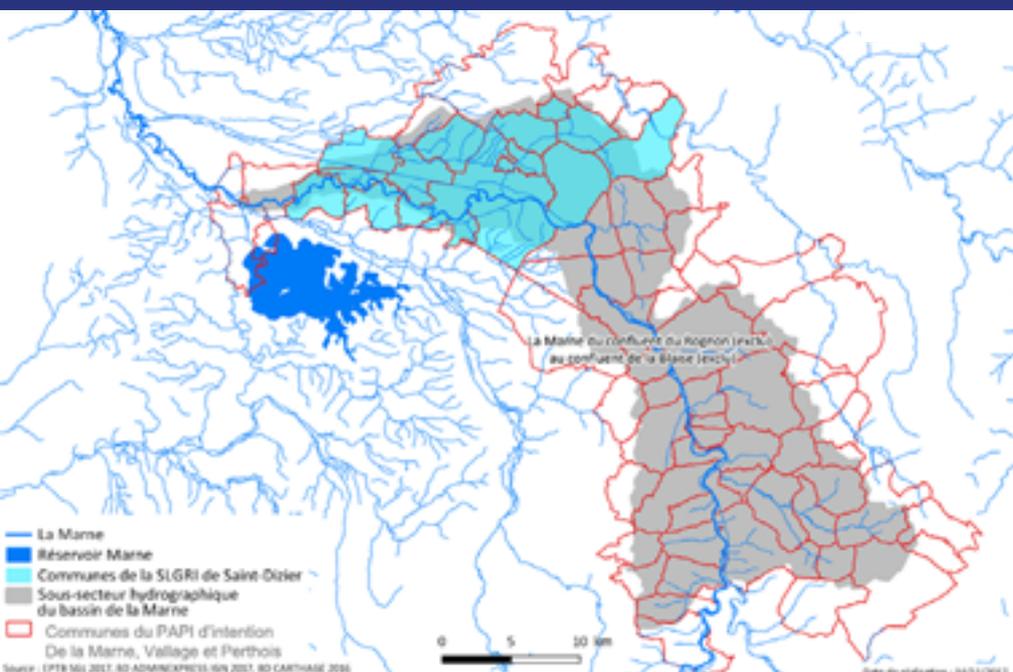


Figure 3 : Travaux de confortement du parement de la Digue de Rougemer du lac-réservoir du Der-Chantecoq. Source : Seine Grands Lacs.

PERSPECTIVES DE L'ANNÉE 2023 :

2023 sera propice au bilan de la réalisation des actions du Programme d'Études Préliminaires (PEP) engagé depuis l'automne 2019, tout en co-construisant en parallèle le futur dossier de candidature du PAPI complet. Un dépôt du dossier pour instruction est visé à l'issue du Comité Syndical de Seine Grands Lacs en décembre 2023.

2023 / 2024



Validation du dossier par la Commission de Bassin

Avril 2024

Conférence territoriale de lancement des actions

2.2.4 LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DU BASSIN VERSANT DU LOING

L'année 2022 fut marquée par une série d'étapes importantes dans la réalisation des actions du Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin versant du Loing.

Par deux fois, les partenaires du programme se sont réunis lors de

comités de pilotage afin de dresser le bilan de l'année en cours et définir les priorités pour l'année à venir.



Le comité de pilotage du 05 janvier 2022 à Montargis fut l'occasion de soumettre à validation des élus l'avenant au PAPI d'intention du bassin du Loing.

La première de ces instances s'est tenue le 5 janvier en mairie de Montargis et a réuni 40 personnes dont une majorité d'élus. Ce fut l'occasion pour Seine grands Lacs de soumettre à leur validation un premier **avenant au programme d'actions**. L'objectif de ce dernier était de **permettre à la commune de Nemours d'intégrer le programme** en y inscrivant **deux nouvelles actions** en lien avec la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. Cet avenant a également permis de **basculer du format « PAPI d'intention » au format « Programme d'Études Préalables »** renforçant par là-même le subventionnement de l'animation tout en **simplifiant les procédures administratives** inhérentes au programme.

Le second comité de pilotage s'est pour sa part rassemblé le 7 décembre et a réuni 32 élus et agents des collectivités et des services de l'État. Ce second comité, outre qu'il a permis d'acter la validation de l'avenant, fut aussi l'opportunité de mettre en avant les faits marquants de l'année.

Ceux-ci furent nombreux et illustrent bien la montée en puissance du programme sur l'année écoulée. L'une des avancées les plus significatives concerne le **lancement par l'EPAGE du Loing de l'étude hydrogéologique du bassin du Loing** (action 1.1, volet B du PEP). Cette étude, qui prend la forme d'une thèse de doctorat, doit durer 3 ans et viendra compléter les connaissances acquises dans le cadre de l'étude hydrologique et hydraulique du bassin du Loing. Concernant cette dernière étude (action 1.1, volet A du PEP), des paliers importants ont été franchis. L'année 2022 a ainsi vu la **finalisation de la première phase** de cette action (caractérisation du bassin du Loing) et le **démarrage des phases 2** (étude hydrologique) **et 3** (A - modélisation des écoulements de surface et B - du ruissellement). A cela s'ajoute le **lancement**, toujours par l'EPAGE, **de l'étude sur le recensement des ouvrages hydrauliques** (action 6.1) et **des systèmes d'endiguement** (action 7.1).

L'année 2022 fut aussi celle de la **concrétisation des marchés relatifs aux 3 groupements de commandes** du PEP (achat et pose de repères de crues - 6 actions ; **diagnostics de vulnérabilités du bâti** - 6 actions ; **diagnostics de vulnérabilités territoriales** - 5 actions). Actuellement en cours de notification, ces marchés vont démarrer officiellement d'ici la mi-février 2023.

Au 31 décembre 2022, **35 actions sont en cours de réalisation, 4 sont en préparation et 2 sont d'ores et déjà achevées.**

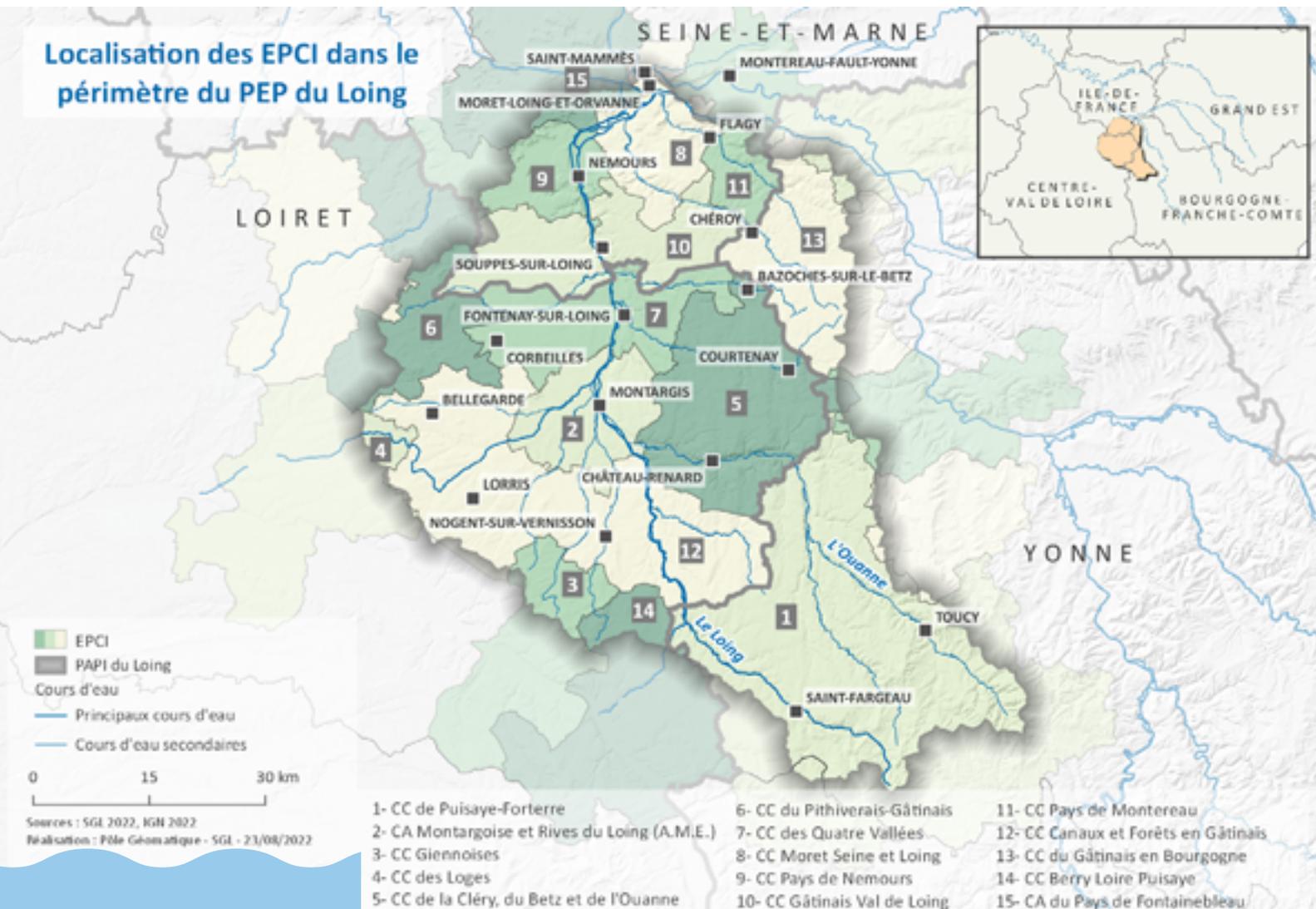
Ce bilan, positif, témoigne de l'accélération de la mise en œuvre du programme d'action et de la volonté de tous les partenaires d'en respecter le planning.



L'année 2023 sera une année décisive car riche en réalisations. **Outre la production des modèles hydrauliques et hydrologiques du bassin du Loing, cette année sera celle de l'exécution des groupements de commandes du PEP.** Cette année se placera également sous le signe de la **prévention des inondations** puisqu'elle verra le **déploiement du dispositif EPISEINE sur le bassin du Loing et la multiplication des manifestations de sensibilisation au risque inondation au sein des collectivités partenaires.**

< Second COPIL à Montargis le 7 décembre 2022

Localisation des EPCI dans le périmètre du PEP du Loing



2.2.5 LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

Le 4 mai 2022, le Président de Seine Grands Lacs, Patrick OLLIER, et le Président du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M), Bernard COLLARD, ont co-signé un courrier mentionnant l'intention de proposer à la labélisation un projet de PEP sur le bassin de la Marne Moyenne au Préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie.

Le 25 Novembre 2022 s'est tenu à Châlons-en-Champagne la conférence de lancement du PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne. La convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne et Seine Grands Lacs a été signée à cette occasion.



Figure 1 : La conférence de lancement du PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne

Les 6-8 et 14 Décembre 2022 se sont tenus à La Chaussée-sur-Marne, Saint-Martin sur le Pré et Jâlons, les journées d'ateliers participatifs du PEP. Ces journées ont eu pour but d'associer l'ensemble des parties prenantes dès le début de la démarche, de développer une dynamique de territoire autour de la question de la prévention des inondations et de débattre des actions pertinentes qui pourraient être inscrites dans le PEP sur la base des éléments de connaissance initiaux partagés.

Figure 2 : Les journées d'ateliers participatifs du PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne



L'année 2023 sera riche en activités pour le PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne. Au programme prévisionnel : l'élaboration des fiches actions avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs, une consultation du public ainsi que le dépôt du dossier pour instruction des services de l'État à la fin de l'année.

2.2.6 LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DU BASSIN DE L'YONNE



68
actions
réparties dans
les 7 axes du
dispositif

21
maîtres
d'ouvrage

3
partenaires
financiers



3 882 000 €
d'engagements
2 293 700 €
de subventions
> 60 %



L'année 2022 a été une étape déterminante dans l'élaboration du Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne. De fait, ces derniers mois avaient pour objectifs de consolider et de finaliser le dossier de candidature afin de le déposer pour instruction auprès des services de l'Etat.

Le 30 mars 2022 s'est tenue à Auxerre, une conférence territoriale de **lancement de la consultation du public**.

L'événement a réuni une centaine de personnes et répondait à deux objectifs :

- **Présenter le projet du PEP aux élus et aux parties prenantes ;**
- **Lancer officiellement la période de consultation du public pour une durée d'un mois.**

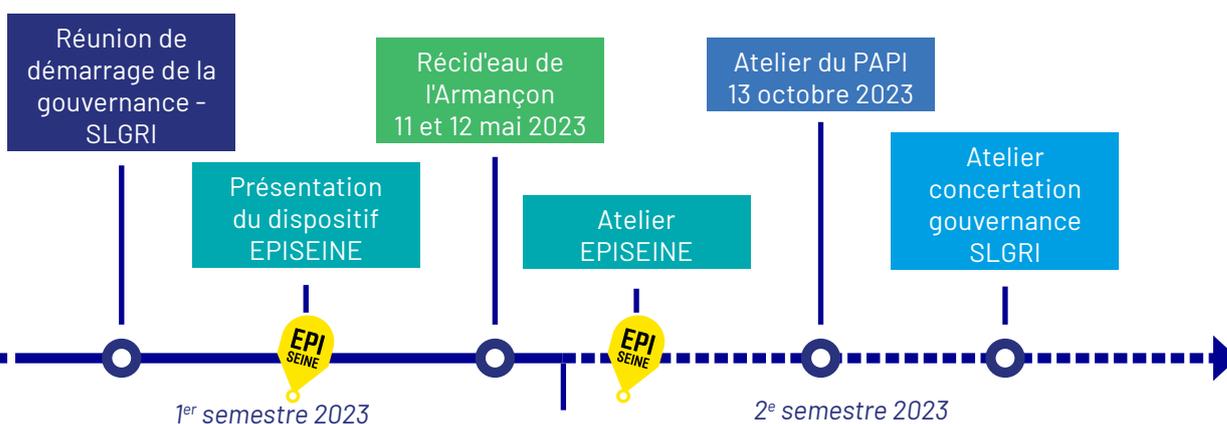


Figure 1 : Photographie de la conférence territoriale du 30 mars 2022

Le 23 septembre 2022 et conformément au cahier des charges PAPI 3 de 2021, le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne a été validé (équivalent de la labellisation) par le Préfet de l'Yonne pour une période de 3 ans.

En parallèle du suivi global du PEP, Seine Grands Lacs a initié le démarrage de ces 8 actions.

L'année 2023 représente une étape importante pour le PEP dans sa phase de mise en œuvre, son programme prévisionnel est le suivant :



2.2.7 LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION EPISEINE

**EPI
SEINE**

UNE ANNÉE RICHE EN INTERVENTIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES

L'année 2022 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire. De la découverte de notre Sandbox, en passant par des quiz interactifs et notre jeu "A votre sac, prêt, partez !", de nombreux enfants ont découvert les bases du risque inondation et appris les gestes simples pour s'y préparer sereinement .

Ces interventions se sont faites sur l'ensemble du bassin amont de la Seine, de Saint-Dizier en passant par Saint-Florentin et la région francilienne :

- **De novembre 2021 à juin 2022** : 300 élèves de classes primaires de Saint-Dizier sensibilisés dans le cadre du Passeport du civisme ;
- **Mars** : 4 classes sensibilisées dans le 13^{ème} arrondissement de Paris ;
- **Juin** :

- participation à l'événement **PLOUF 75** organisé par la préfecture de Police à la Cité des sciences sur 3 jours : 300 enfants ont visité le stand EPISEINE et son bac à sable en réalité augmentée ;

- participation à l'événement **Récid'Eau de l'Armançon** à Saint-Florentin, organisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) : 400 enfants sensibilisés grâce à la Sandbox et au jeu "A votre sac, prêt, partez !" ;

- **Octobre-novembre** : 70 élèves de primaire de Rueil-Malmaison ont bénéficié d'une intervention et appris l'essentiel à savoir sur les inondations.

Au total, 1160 enfants ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque.

SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR



Sandbox - PLOUF 75 juin 2022 @EPTB SGL

DES ATELIERS ET EXERCICES DE GESTION DE CRISE

En parallèle des 13 sessions de formations dédiées à la gestion de crise organisées pendant l'année 2022, EPISEINE a pu accompagner 3 collectivités dans l'organisation et l'animation d'**exercices de gestion de crise** :

- La communauté de communes du Pays de Montereau (CCPM) ;
- La communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise (CASDDB) ;
- La ville de Rueil-Malmaison.



Atelier Episeine sur les centres d'accueil et de regroupement le 11 mars 2022

< Intervention dans une école du 13^{ème} arrondissement de Paris



L'année 2022 pour EPISEINE, c'est aussi des ateliers ouverts gratuitement aux agents et élus des collectivités territoriales pour jouer des exercices de crise, utiliser une cartographie opérationnelle, ou encore organiser un centre d'hébergement d'urgence.

450 personnes formées grâce aux parcours de formation EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations, en format distanciel et présentiel.

Cette année 2022, 450 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié au cours de formations variées : **sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire, etc.**



Formation EPISEINE se jette à l'eau - juin 2022 @EPTB SGL

[Page episeine.fr - crues historiques >](#)



EPISEINE.FR : DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

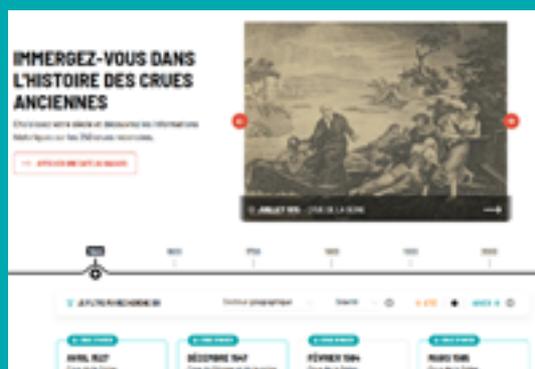
2022 a vu le lancement de trois nouvelles pages sur **episeine.fr** :

- La **mise en ligne de sa plateforme d'e-formation gratuite sur le risque inondation**, organisée en 3 parcours : grand public, collectivités, entreprises ;



- La **création d'une vidéothèque** comportant toutes ces vidéos triées par catégories :
 - Le risque inondation ;
 - Se préparer, faire face ;
 - EPISEINE : outils, actions et formations.

- La mise en ligne d'une **page recensant les crues historiques du bassin de la Seine**



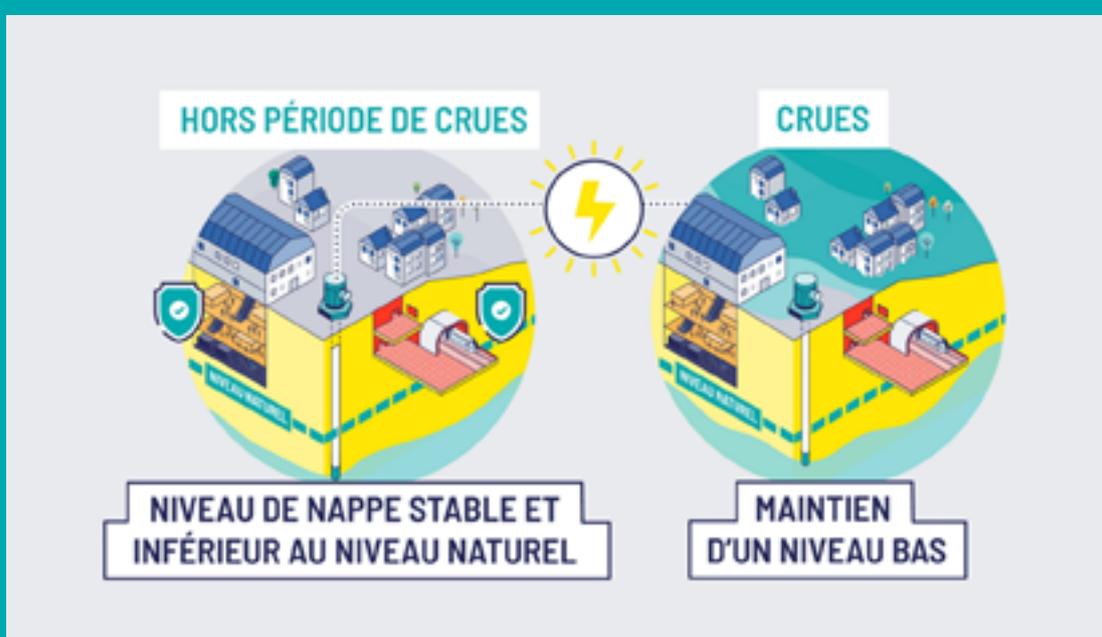
< [Passport du civisme @Ville de Saint-Dizier](#)

Voir PEP de la Marne, Vallage et Perthois, page 27

DE NOUVEAUX SUPPORTS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Le dispositif EPISEINE en 2022, c'est également :

- La création d'une **infographie sur le ruissellement pluvial** ;
- La publication de **2 nouvelles vidéos** :
 - Comment anticiper les fluctuations des nappes d'eau souterraines ?
 - Apprendre des crues anciennes du bassin de la Seine ;
- La mise en ligne d'un jeu sur les occurrences des crues de la Seine à Paris



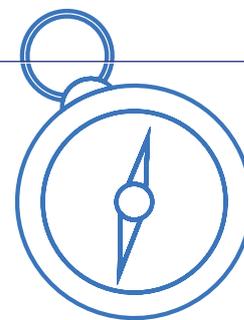
Vidéo – comment anticiper les fluctuations des nappes d'eau souterraines ?

UNE COMMUNAUTÉ QUI POURSUIT SA CROISSANCE

En 2022, la barre des 190 000 visites sur episeine.fr

a été franchie. À cela s'ajoutent les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn).

En 2022, ce sont 400 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation pour la région francilienne.

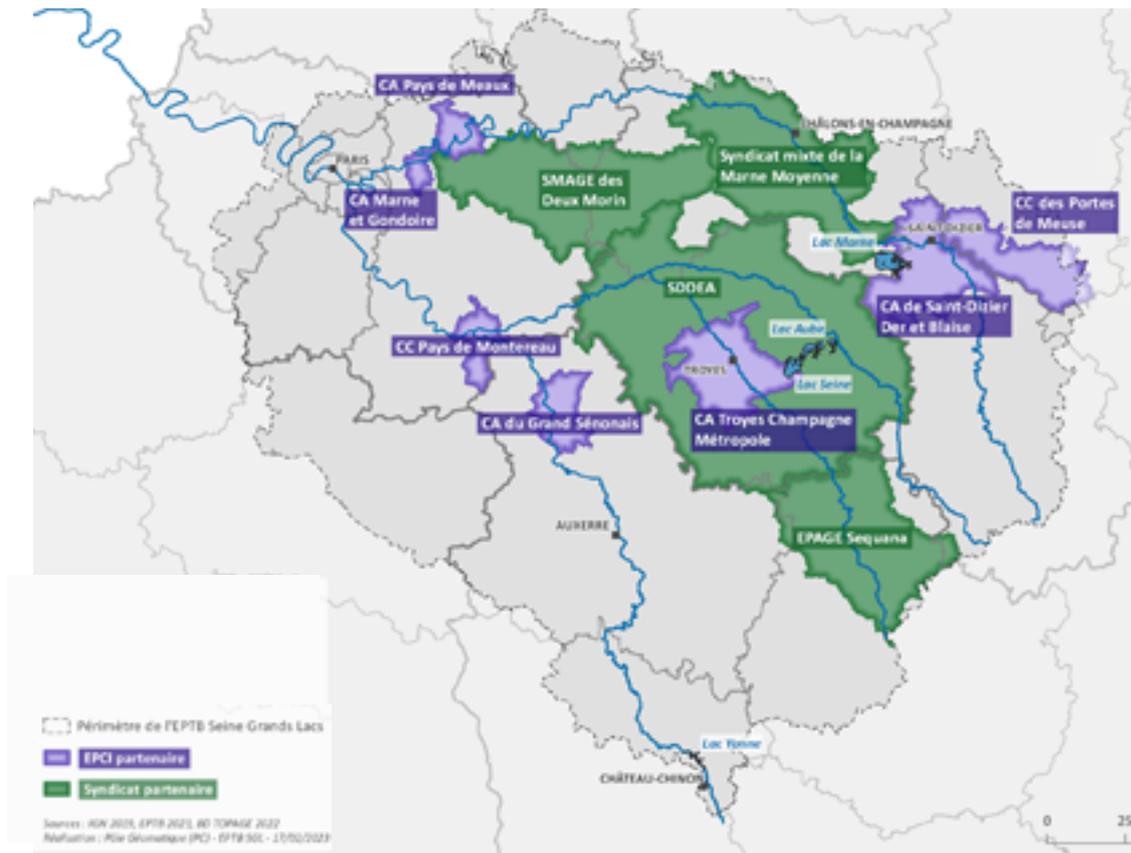


2.2.8 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL

LES GRANDES ÉTAPES EN 2022 :

Les partenaires de Seine Grands Lacs

- Renouvellement des conventions pour la période 2022-2024
- 1 nouvelle demande de partenariat, ce qui porte à 11 le nombre total de conventions
- L'accompagnement aux « diagnostics territorial de vulnérabilité aux inondations » et la mise en œuvre du « Décret Dignes »



MISSION 1 - LA RÉALISATION DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

L'étude de diagnostic territorial de la Communauté de Communes du Pays de Montereau s'est achevée par l'élaboration de Plan d'Actions. Les trois diagnostics « pilote » vont servir de support à la réalisation d'un guide méthodologique pour les EPCI qui voudraient se lancer dans ce type de démarche, en cours de finalisation (courant 2023).

Les Communautés d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et du Grand

Sénonais élaborent, elles aussi, leur diagnostic dont l'achèvement est prévu respectivement au printemps 2023 et 2024.

La question du ruissellement, qui devient de plus en plus d'actualité, a été abordée au travers d'ateliers sur les périmètres du Programme d'Actions de Prévention de Inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure et du Programme d'Études Préalables (PEP) de Marne, Vallage et Perthois.



MISSION 2 - L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET DIGUES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne sont en cours d'élaboration de la

déclaration de leurs systèmes d'endiguements et leurs aménagements hydrauliques

qui devrait intervenir avant le 30 juin 2023.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la Communautés de Communes du Pays de Montereau, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et le SDDEA sont en cours de recensement de leurs ouvrages, préalable nécessaire à une éventuelle préfiguration du **système d'endiguement potentiel**. Ces démarches se font aussi bien en régie, qu'avec des prestataires extérieurs.

Exercice de crise de Marolles-sur-Seine - Juin 2022

MISSION 3 - APPUI MÉTHODOLOGIQUE ET FORMATION DES COLLECTIVITÉS À LA GESTION DE CRISE

(Plan communal de sauvegarde - PCS, Plan intercommunal de sauvegarde - PICS) Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics

Un accompagnement personnalisé et territorialisé

a été réalisé pour sensibiliser et former les agents comme les élus avec une journée de formation pour la Communauté de communes du Pays de Montereau.

Des exercices de mise en situation

ont également été organisés pour la commune de Marolles-sur-Seine (Communauté de communes du Pays de Montereau) et pour la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.



En plus de ces trois missions phare, la convention de partenariats comprend également les thématiques suivantes :

- **L'information des débits en rivières** via la publication des feuilles de côtes et des bulletins de crues lors des crises ;

- **L'extension de la plateforme collaborative EPISEINE** relative aux risques inondations ;

- **La formation des acteurs et partage des connaissances ;**

- Les **études** portées par Seine Grands Lacs ;

- **L'accompagnement des communes** à la pose de repères de crues.

2.2.9 RENFORCEMENT DE LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS

LA PLANIFICATION DE CRISE DANS L'ÉTABLISSEMENT

La préparation à la gestion de crise et la planification de la continuité d'activité constituent une mission essentielle pour Seine Grands Lacs. La finalisation du

premier plan de continuité d'activité (PCA) en 2020, suivi par

la mise en place d'un **plan de gestion de crise (PGC)** en 2021 a permis la formalisation des pratiques existantes.

LE MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES EN 2022

L'année 2022 a permis de se concentrer sur l'amélioration du dispositif existant.

Des ateliers de travail avec le cabinet, le comité de direction élargi et les responsables d'exploitation ont permis de se concentrer sur des thématiques spécifiques visant à être développées au sein de ces documents de planification.

Les objectifs de ces ateliers étaient multiples :

- **Planifier et rédiger des procédures** pour faire face à de nouveaux scénarios de risque et pour mettre en place de nouvelles actions ;
- **Renforcer et étoffer le dispositif** et les procédures existants ;
- **Acculturer les membres** du dispositif de gestion de crise.

Ce dernier point est particulièrement important au regard des mobilités de personnel ayant affecté le comité de direction. Il est essentiel que le dispositif existant soit connu, approprié et représentatif de l'organisation de Seine Grands Lacs. Les ateliers mis en place sur l'année 2022 permettent de répondre à cet objectif.

L'ensemble des actions menées en matière de planification répondent aux mêmes objectifs que pour les années précédentes, à savoir : **se donner les moyens pour protéger la population du bassin de la Seine mais aussi la réputation et la crédibilité de Seine Grands Lacs, de ses élus, et de ses agents.**

Le programme des ateliers en 2022 était le suivant :

- Présentation du dispositif existant aux nouveaux arrivants ;
- Conditions de mobilisation d'une cellule de crise ;
- Organisation des liaisons avec les cellules de crise des partenaires (préfectures, zones de défense, villes) ;
- Communication de crise.

Ces ateliers se poursuivront sur l'année 2023 avec les thématiques suivantes :

- **Gestion de l'usure des équipes** sur la durée ;
- **Déclenchement d'un plan particulier d'intervention (PPI) ;**
- **Évacuation du site parisien** en cas de crue ;
- **Utilisation des systèmes d'informations** en gestion de crise.

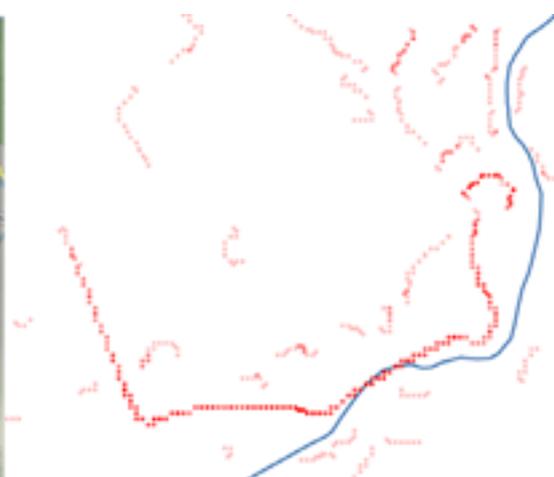
L'objectif final sera de pouvoir réactualiser les plans existants en les étoffant. Afin de s'assurer de l'opérationnalité de ces dispositifs, une formation à la communication de crise pourra être proposée et un exercice de crise pourra être mis en place dans le courant de l'année 2023.

2.2.10 LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES (ZEC)



2022 marque la structuration du plan d'action en faveur des Zones d'Expansion de Crues, avec l'adoption de la délibération cadre en décembre. La même année, dans le cadre de l'action consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides et par extension, à la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine », Seine Grand Lacs a poursuivi l'élaboration d'un outil géomatique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC.

Dès son arrivée en juin, une jeune étudiante en thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) a repris **l'architecture générale de l'outil**, amélioré certains automatismes et entamé une phase de test sur un sous-bassin-versant. Elle a également développé un outil qui permet **d'identifier les anomalies topographiques** telles que les digues et les merlons de curage qui sont susceptibles de limiter le bon fonctionnement des ZEC.



Exemple d'utilisation de l'outil : mise en évidence de la digue de Port-Saint-Nicolas (10) et du merlon.

Depuis le lancement de l'appel à projets ZEC, lors de la conférence du 8 mars 2022 qui s'est déroulée à Paris en présence de l'ensemble des structures GEMAPIennes, 34 projets ont été retenus. Ils concernent :

- **12 maîtres d'ouvrage,**

- **8,7 millions d'euros** de projets dont 1,2 million de participation de Seine Grand Lacs,

- **Près de 300 ha de ZEC** à préserver, restaurer ou aménager,

- **Près de 800 000 m³ d'eau** susceptibles d'envahir ces espaces lors d'une crue majeure.

Parmi les projets retenus, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà finalisés, comme la restauration d'une ZEC par suppression d'un étang sur le Milleron à Aillant sur Milleron (maîtrise d'ouvrage : EPAGE du Bassin du Loing).



Des relations étroites sont entretenues avec les Chambres d'Agriculture de Région (CAR) :

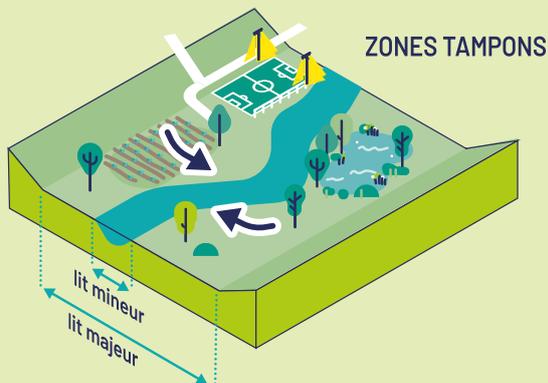
- Élaboration d'un outil géomatique, qui fait écho à l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées porté par la CAR Île-de-France
- Co-construction de projets de territoires, des ateliers de concertation menés en Seine-et-Marne et dans la Marne.

QU'EST-CE QU'UNE ZEC ?

Les ZEC sont des zones inondables peu ou pas urbanisées où l'eau peut s'étaler et s'accumuler temporairement. Véritables éponges, elles contribuent ainsi à réguler le débit des cours d'eau.



< DÉCOUVREZ LES ZEC EN VIDÉO



LEURS FONCTIONS ?



en cas d'inondation

Elles absorbent et retiennent une partie de l'excès d'eau, ce qui limite les effets de la crue pour les territoires situés en aval.



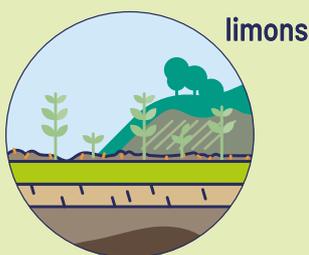
en restituant l'eau stockée

Elles atténuent l'impact des étiages sévères. Elles sont également sources de biodiversité et améliorent la fertilité des sols. Véritables filtres, elles contribuent également à l'épuration naturelle de l'eau tout en structurant les paysages.

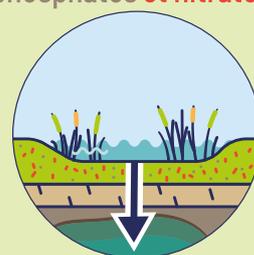
Source de biodiversité



Fertilité des sols



Épuration naturelle de l'eau phosphates **et** nitrates



2.2.11 SEINE BASSÉE

2022, L'ESSOR DES TRAVAUX SUR LE SITE PILOTE SEINE BASSÉE

2022 est l'année du lancement des travaux d'envergure pour la Bassée :

36 ha restaurés pour la biodiversité, le démarrage de la construction des fondations de la station de pompage et la finalisation des travaux préparatoires pour réaliser la digue de 7,8 km.

40 % des surfaces des mesures de compensation et de valorisation écologique ont été réalisées en 2022

Grâce aux travaux de génie écologique dans le cadre des mesures de compensation ou de valorisation écologique, **de nombreux milieux naturels sont réapparus**, tels que des mares, chenaux ou prairies laissant **place à davantage de biodiversité sur le site.**

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LES MESURES COMPENSATOIRES SAISON 1 EN 2022 :

- **2 000 m² de frayères** en bord de Seine ;
- **Plus de 10 ha de prairies sèches créées** pour le Muscardin et autres espèces liées au milieu secs ;
- Finalisation des mesures de création/ restauration de zones humides :
- **Plus de 33 000 plants d'hélophytes plantés ;**
- **Plus de 1 200 mottes d'hélophytes récupérées** sur les zones de travaux et replantées sur site après restauration ;
- **9 abris créés pour la faune** (amphibiens et reptiles) ;
- **Près de 6 ha de zones humides** créés ou restaurés dont **6 000 m² de roselières ;**
- **1^{ère} reconnexion de noue en Bassée** : la Noue d'Auvergne ;
- **Plus de 24 000 plants de ligneux mis en terre.**



QUELQUES CHIFFRES SUR LES SITES DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE SAISON 1 :

- **4 sites de valorisation écologique sur 5 sont terminés.**
- **Près de 59 % des mesures de valorisation écologique en faveur des zones humides et de la faune piscicole ont été mis en œuvre, soit environ 32 ha.**

En 2023 et 2024, il est prévu de finaliser la majeure partie des sites de mesures compensatoires et de valorisation écologique, à savoir la restauration écologique de plus de 70 ha.



LANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE SUR LES 360 HA DU SITE PILOTE

L'aménagement du site pilote comprend deux principaux ouvrages hydrauliques :

- **La digue de 7,8 km** permettant le stockage de 10 millions de m³ d'eau ;
- **La station de pompage de 42 m³/s**, ouvrage circulaire qui s'étend de part et d'autre du chenal de la darse Maran.



Contrats de culture « Végétal Local » : Seine Grands Lacs a choisi de développer une filière spécifique de récolte, la marque « Végétal Local » de l'Office Français de la Biodiversité, en mobilisant les récolteurs et des pépinières locaux dès la conception du projet.

- Il s'agit du **1^{er} contrat de culture au niveau national en végétal local** en termes de quantités et d'exigence d'origine des graines (45 ha d'herbacées à enherber, notamment).
- Livraison de :

- **100 % d'hélophytes (130 000 plants) et de semences d'herbacées** en Végétal Local de la Bassée ;
- **Près de 90% de plants de ligneux (62 000 plants)** sont Végétal Local dont plus de 70 % sont issus de la région biogéographique du projet.

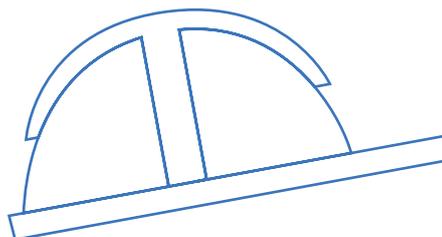


Après les périodes d'installation et de préparation du chantier au cours du 1^{er} semestre, les travaux ont débuté en octobre 2022, avec :

- **Démarrage des fondations de la station de pompage** par la pose des palplanches, éléments de soutènement métalliques pour contenir les terres, protéger les berges et réaliser une enceinte étanche ;

- **Création d'un quai de déchargement le long de la Seine** de 180 m de long permettant un accostage de 2 péniches et d'acheminer plus de 50 % des matériaux du chantier par voie fluviale ;

- **Réalisation de planches d'essai pour le montage de la digue** (tests des matériaux). La pose des fondations de la station de pompage va se poursuivre jusqu'au **printemps 2023**. Les travaux de génie civil visant à construire le bâtiment pourront alors débuter et se dérouleront **jusqu'en janvier 2024**.



LANCEMENT OFFICIEL DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PROJET PILOTE SEINE BASSÉE

- JEUDI 13 OCTOBRE 2022

À l'occasion de la journée mondiale de prévention du risque de catastrophe, ce jeudi 13 octobre 2022, ont été lancés officiellement les travaux d'aménagement du projet pilote Seine Bassée par le Président de Seine Grands Lacs Patrick OLLIER, en présence de Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Marc GUILLAUME, Préfet d'Île-de-France, les élus des collectivités du territoire et des partenaires de Seine Grands Lacs :

- **découverte sur ce territoire d'exception, des futurs aménagements Seine Bassée**, prévus pour compléter la protection des populations du risque inondation avec le stockage de 10 millions de m³ d'eau. Il aura pour effet une diminution de la hauteur d'eau des crues de la Seine jusqu'à 15 cm.

- **présentation du projet qui permettra aussi aux visiteurs d'évoluer dans un paysage restauré**, dédié aux circulations douces.

Ce projet financé par Le Ministère de la Transition écologique à hauteur de 50 %, 30 % pour la Métropole du Grand Paris et 20 % pour Seine Grands Lacs.



© JPHClandoeil.fr

2.3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

2022, ANNÉE DE DÉMARRAGE DE PLUSIEURS CHANTIERS POUR LA DIRECTION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

La direction s'appuie sur trois services : **le service sécurité et sûreté***, **le service gestion des ouvrages****, **le service valorisation et modernisation***** et leurs plus de soixante-dix agents.

L'année 2022 aura vu le démarrage ou la montée en puissance de nombreuses opérations en termes de travaux, notamment celles des lieux d'appel d'Eclaron et de Mathaux.

2.3.1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les quatre lacs réservoirs exploités par Seine Grands Lacs sont constitués de 40 km de barrages en terre ou en béton, 66 km de canaux et de 25 locaux techniques majeurs.

Les inspections visuelles périodiques, les essais de manœuvre des vannes, les visites techniques approfondies permettent **d'observer l'état et de vérifier la bonne fonctionnalité des ouvrages.** En outre, plus de 4 000 dispositifs de mesures équipent ces infrastructures et permettent de suivre et d'analyser leur comportement mécanique et hydraulique.

Les inspections réalisées sur chacun des 4 lacs-réservoirs par les Services en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques par la DREAL Grand Est et la DREAL Bourgogne Franche Comté, ont conclu à l'entretien et à la surveillance efficaces menés par l'exploitant.



* Le service sécurité et sûreté organise les activités de contrôle interne des ouvrages hydrauliques, des ponts et passerelles, des bâtiments et des équipements, des véhicules et des engins de travaux composant le parc confié à la direction des aménagements hydrauliques. Il est garant de la conformité de l'ensemble de ces installations et équipements au regard de la réglementation en vigueur dont il rend compte périodiquement auprès des instances régaliennes et organismes de contrôle.

**Le service gestion des ouvrages pilote l'exploitation des aménagements hydrauliques actuellement en service (Marne, Aube, Seine et Pannecièrre) et œuvre à l'intégration du cinquième ouvrage dans le périmètre de ces aménagements. Il prend appui pour cela sur cinq unités d'exploitation réparties sur les territoires et coordonne par ailleurs la maintenance et la logistique des ouvrages hydrauliques.



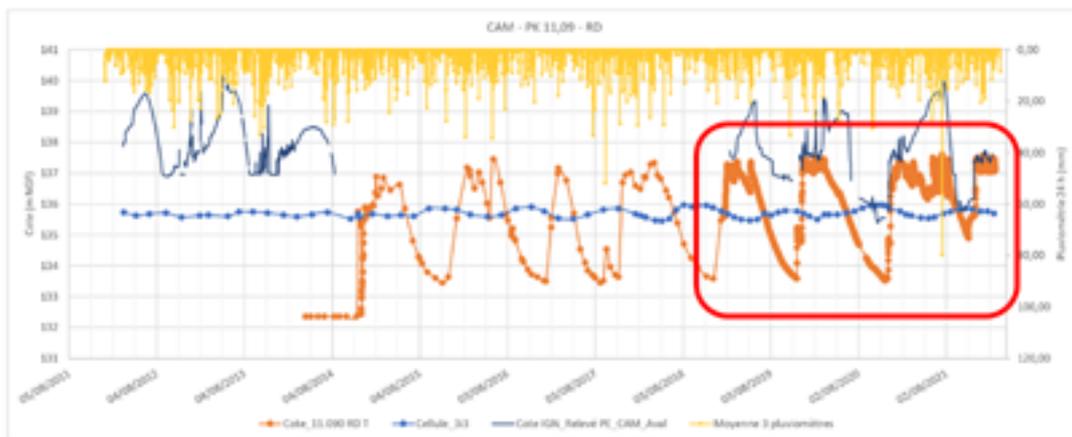
***Le service valorisation et modernisation pilote la programmation des opérations pluriannuelles d'investissement menées au titre de la régénération des ouvrages, de la réhabilitation et de la modernisation des installations. Il organise, élabore et met en œuvre les marchés accords-cadres de fournitures et de prestations de service. Le service porte la conception des projets (en interne ou externe), rédige et publie les marchés de travaux et assure la réalisation des opérations inscrites au PPI (Programme Pluriannuel d'investissement). Enfin, le service porte les opérations en lien avec la valorisation environnementale du domaine de Seine Grands Lacs, notamment via la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables.



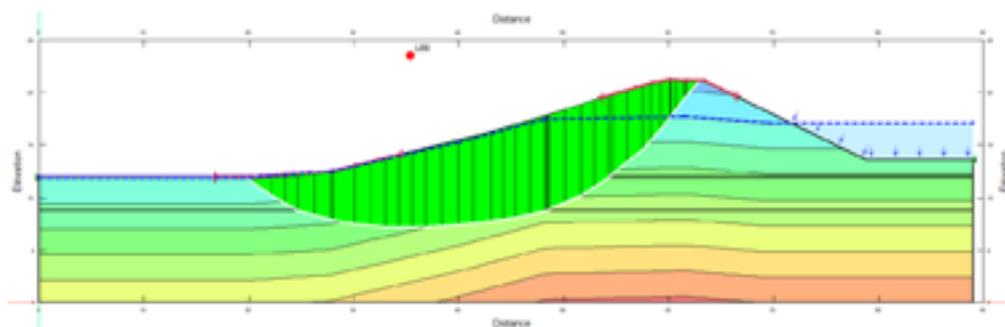
DÉVELOPPEMENTS RELATIFS À L'AUSCULTATION DES OUVRAGES

La démarche d'auscultation et d'analyse du comportement des ouvrages fait l'objet d'une recherche d'amélioration continue. À ce titre, en 2022, plusieurs actions ont été menées, parmi lesquelles :

- La **mise en œuvre de capteurs-enregistreurs automatiques** permettant une densification des mesures de piézométrie par rapport aux mesures manuelles et grâce aux données collectées, la compréhension d'un phénomène localisé particulier et la justification de la stabilité du tronçon de remblai concerné ;



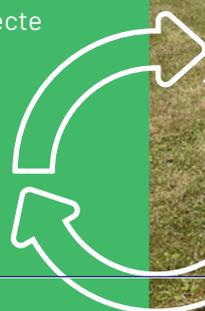
Densification des mesures de piézométrie



Calcul de justification de la stabilité du remblai

• **Acquisition de nouveaux matériels GPS** pour campagnes topographiques, et formation des agents en charge du contrôle ;

• **Mise à jour des logiciels** de collecte et d'analyse des données d'auscultation.



UTILISATION D'UN NOUVEL OUTIL POUR INSPECTIONS VISUELLES : LE DRONE

L'acquisition et la formation d'agents de Seine Grands Lacs aux règles d'utilisation de drones permet de disposer, en régie, de ce nouvel outil. Equipé d'une caméra haute définition, il permet l'observation précise des parties d'ouvrages difficilement accessibles, par vidéos ou photographies.



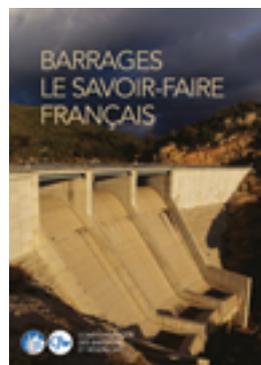
Images du parement amont du barrage de Pannecièrre, réalisées par drone.

PARTICIPATION AU 27^E CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES GRANDS BARRAGES

Le Comité Français des Barrages (CFBR) et Réservoirs a organisé à Marseille, du 27 mai au 3 juin 2022, le **27^e congrès de la Commission Internationale des Grands Barrages**. Seine Grands Lacs a participé à cet événement international très riche de partage d'expériences.

Photo 1978 (1) - Barrage de Pannecièrre (Yonne)	Photo 1978 (2) - Barrage de La Bassée (Marne)	Photo 1978 (3) - Barrage de Brevonnes (Aube)
Données techniques	Données techniques	Données techniques
Hauteur sur fondations : 20 m Longueur en crête : 200 m Surface de la retenue : 100 000 m ² Capacité de la retenue : 100 000 000 m ³ Type de barrage : barrage à crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton	Hauteur sur fondations : 20 m Longueur en crête : 200 m Surface de la retenue : 100 000 m ² Capacité de la retenue : 100 000 000 m ³ Type de barrage : barrage à crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton	Hauteur sur fondations : 20 m Longueur en crête : 200 m Surface de la retenue : 100 000 m ² Capacité de la retenue : 100 000 000 m ³ Type de barrage : barrage à crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton
Historique	Historique	Historique
Nom du barrage : Pannecièrre (Charente) Nom de la retenue : Réservoir de Pannecièrre Localisation : France Région : Nouvelle-Aquitaine Département : Charente Adresse du barrage : 17170 Saint-Genès-sur-Mer Coordonnées : 46°15'N, 1°05'E Adresse de la retenue : 17170 Saint-Genès-sur-Mer Coordonnées : 46°15'N, 1°05'E Statut : Barrage de crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton	Nom du barrage : La Bassée (Marne) Nom de la retenue : Réservoir de La Bassée Localisation : France Région : Grand-Est Département : Marne Adresse du barrage : 51100 La Bassée Coordonnées : 48°55'N, 4°45'E Adresse de la retenue : 51100 La Bassée Coordonnées : 48°55'N, 4°45'E Statut : Barrage de crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton	Nom du barrage : Brevonnes (Aube) Nom de la retenue : Réservoir de Brevonnes Localisation : France Région : Grand-Est Département : Aube Adresse du barrage : 10100 Brevonnes Coordonnées : 48°15'N, 4°15'E Adresse de la retenue : 10100 Brevonnes Coordonnées : 48°15'N, 4°15'E Statut : Barrage de crête en béton Année de construction : 1978 Statut : Barrage de crête en béton

À cette occasion, le CFBR a publié plusieurs documents, téléchargeables sur https://www.barrages-cfbr.eu/Marseille_general.html, dont :



- Un livre « **Barrages, le savoir-faire français** », au sein duquel l'exploitation des réservoirs de Seine Grands Lacs est présentée pour illustrer les usages multiples : écrêtement des crues, soutien d'étiages

et nouveaux usages. Le projet de La Bassée est également exposé dans le cadre des réflexions sur l'avenir des barrages en France.

• **Des monographies portant sur 152 des plus importants barrages français**, en particulier pour les 4 principaux barrages de Seine Grands Lacs : Brevonnes (réservoir Aube), Giffaumont (réservoir Marne), Morge (réservoir Seine), Pannecièrre (réservoir Yonne).

< Extrait de la monographie du barrage de Pannecièrre – CFBR 2022

EXERCICE PPI DU BARRAGE DE LA MORGE (LAC-RÉSERVOIR SEINE)

Le 13 décembre 2022, la préfecture de l'Aube a organisé un exercice en format restreint, de mise en application du Plan Particulier d'Intervention du barrage de la Morge. Il s'agissait de tester les procédures prévues, dans le cadre du plan ORSEC, en cas de problématique majeure de sécurité du barrage.

Le scénario déployé et les échanges entre les différents acteurs de l'exercice ont permis **d'identifier une piste pour renforcer la robustesse de la solution de repli** du Centre Opérationnel Départemental, le repli étant déclenché en cas d'élévation de la mobilisation au stade de préoccupation sérieuse - phase 2.

2.3.2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES

EXPLOITATION DES OUVRAGES

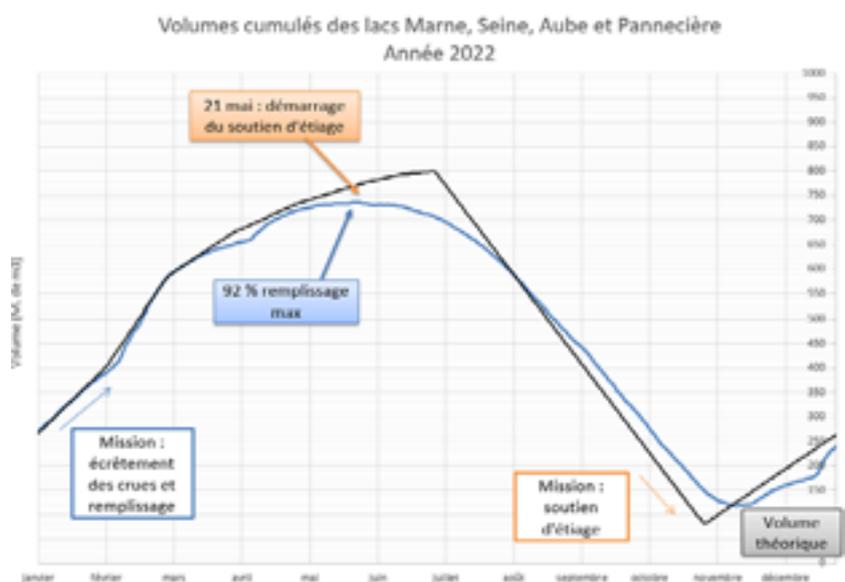
Cette année 2022 a été marquée par un printemps et un été très secs, les précipitations ont été déficitaires sur tout le bassin amont de la Seine et se sont accompagnées de valeurs de débits en rivières inférieures aux normales de saison depuis février. Le remplissage des lacs-réservoirs a néanmoins pu être réalisé en quasi-conformité avec les objectifs de gestion.

Des difficultés de remplissage sont apparues début mars et ont pris de l'ampleur au mois de mai.

APRÈS UN DÉBUT DE SOUTIEN D'ÉTIAGE TARDIF RÉALISÉ JUSQU'À MI-NOVEMBRE, LE REMPLISSAGE DES LACS-RÉSERVOIRS A DÉBUTÉ LE 20 NOVEMBRE SUR SEINE, LE 16 NOVEMBRE SUR AUBE ET LE 23 NOVEMBRE SUR MARNE.

Le maximum de remplissage a été atteint le 25 mai, les lacs-réservoirs totalisaient le volume de 736 millions de m³, c'est-à-dire 92 % de la capacité de stockage, comparable à l'année 2020 (au 1^{er} juin, 747 Mm³, 93 % remplissage).

Ce volume a permis d'assurer la saison de soutien d'étiage qui a été engagée par anticipation le 21 mai sur Seine, le 15 juin sur l'Yonne, le 17 juin sur Marne et le 20 juin sur Aube. La situation, durant tout l'été, a été évaluée quotidiennement avec une surveillance des différents seuils réglementaires des stations « étiage » du bassin.



ENTRETIEN DES OUVRAGES



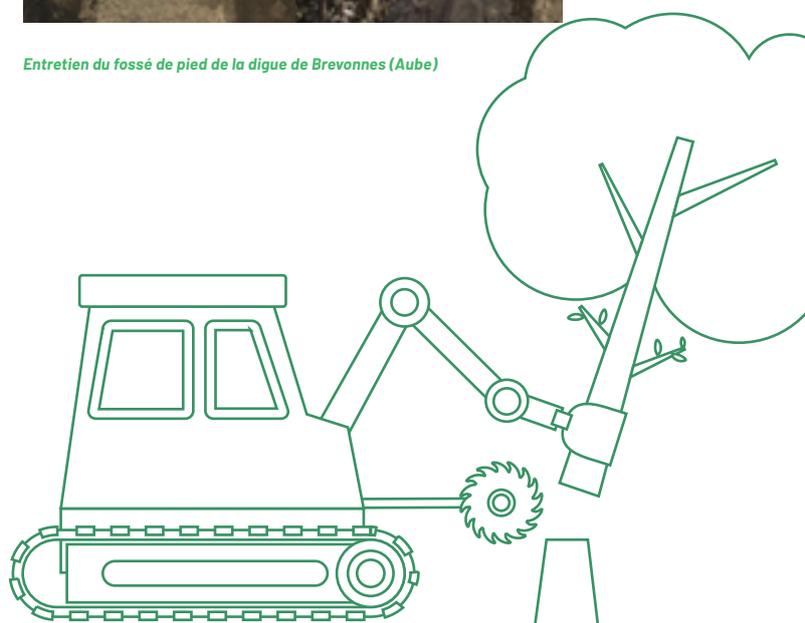
Démoussage mécanique du canal d'aménée Blaise (Marne)



Entretien du fossé de pied de la digue de Brevonnes (Aube)



Création de barrières sur le site de Pannecièrre (Yonne)



Entretien forestier sur tous les sites : élagage et abattage

Outre l'entretien courant des espaces végétalisés : (broyage, tailles des haies, désherbages mécaniques, thermiques et manuels, tontes ...) et des ouvrages hydrauliques (brossage des parements, nettoyage des fossés de pieds de digue, ragréage ...),

l'année 2022 a été marquée par des travaux spécifiques qui ont mobilisé l'ensemble des personnels de l'exploitation, de l'entretien, des activités spécifiques et logistiques et

de la maintenance, à l'image de l'opération de vidange et curage du siphon de la Boderonne par pompage amont et aval afin de réaliser une inspection interne et permettre la visite technique approfondie dans les meilleures conditions.

Vidange siphon de la Boderonne



Les travaux du canal de jonction entre le lac Amance et le lac du Temple (lac-réservoir Aube) sont une autre illustration de ces travaux mutualisés. Ils ont consisté à **nettoyer les 10 000 barbacanes et à remplacer toutes les grilles** et ont mobilisé de nombreux agents des sites Seine et Aube pendant presque tout le mois de décembre. La phase préparatoire a permis de nettoyer mécaniquement les parements du canal de jonction pour laisser place aux agents. Une par une, manuellement, les grilles ont été enlevées, les barbacanes nettoyées puis les nouvelles grilles ont été posées et fixées grâce aux chevilles et vis à frapper. Le gel et la neige n'ont pas facilité cette opération qui a pu néanmoins être



Brossage du parement



Nettoyage du parement



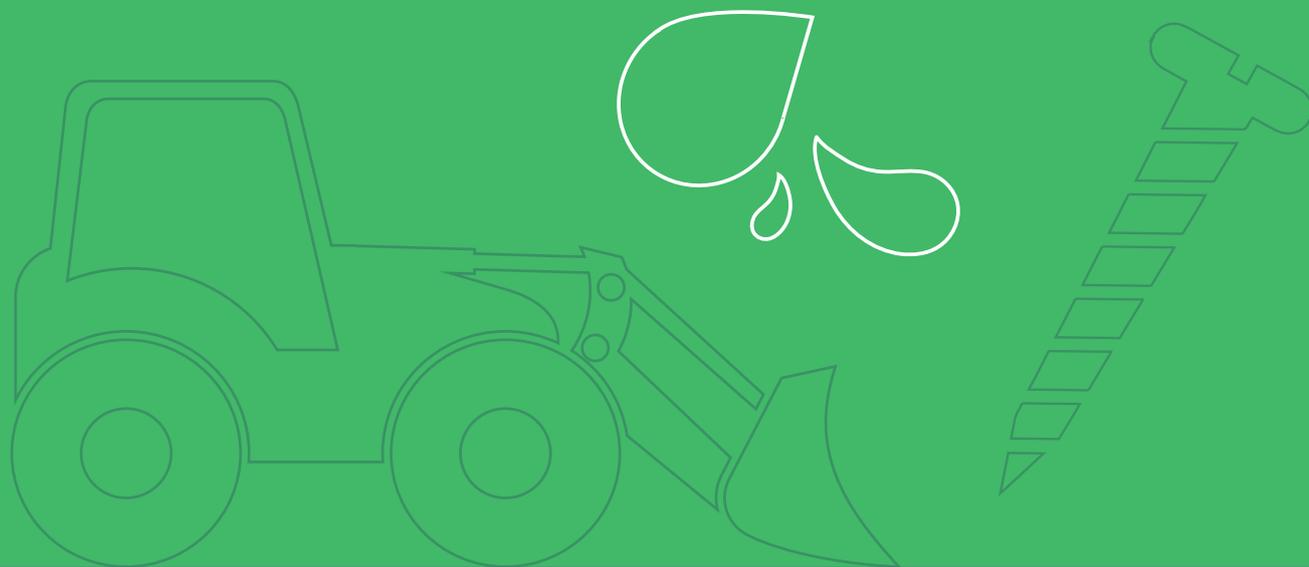
Nettoyage des barbacanes et pose des nouvelles grilles



finalisée à temps.

Barbacanes

Barbacane avec sa nouvelle grille fixée



2.3.3 SERVICE VALORISATION MODERNISATION

RÉALISATIONS LES PLUS MARQUANTES DE L'ANNÉE

LES ÉTUDES SUIVIES EN 2022 :

Elles monopolisent différents services de Seine Grands Lacs, pour les années à venir :

- **Digue de la Morge**, réhabilitation du parement amont
- **Passe à poissons** : rétablissement de la continuité écologique de la Marne et de la Blaise
- **Stations de mesures** : modernisation et création de points de mesures
- Lieu d'appel de Mathaux : **réhabilitation**
- Pont sur le ravin du chêne, pont route sur le barrage de Pannecièrre : **réhabilitation**
- Canal de Baires : **étude sur le réaménagement global**
- Local technique (LT) 4 Marne : **renovation complète de l'ouvrage**
- **Peigne à embâcles** Marne : réhabilitation

RÉSERVOIR MARNE



LAC DU DER-CHANTECOQ

ENROCHEMENT SUR LE PAREMENT AVAL DE LA DIGUE DE ROUGEMER (2^E TRANCHE)

Présentation de l'ouvrage :

La digue de Rougemer permet le **maintien en eau du bassin sud du réservoir Marne**, pour garantir les activités touristiques et de loisir sur le lac du Der-Chantecoq

Objectifs et besoins du projet

Les parements aval de la digue ont été réparés et protégés. Le béton bitumeux comportait des désordres et se désagrégeait au fil du temps.

Descriptif des travaux

La première phase de travaux en 2021 comprenait les réparations ponctuelles du parement en béton, un enrochement partiel de l'ouvrage sur 1 m d'épaisseur.



La deuxième phase réalisée en 2022, pour protéger in fine, l'ouvrage sur sa longueur totale de 500 m en crêtes de digue.

Montant de l'opération :

- phase 1 en 2021 : **490 000 € TTC**
- phase 2 en 2022 : **670 000 € TTC**

Période et délai de réalisation :

De septembre à novembre 2021, et de septembre à novembre 2022

Les faits marquants :

- **Travaux nécessairement en période de basses eaux du lac**
- **La plateforme provisoire de stockage des matériaux servira après travaux de plateforme pour la base nautique UFOLEP**

Pour en savoir plus >



LIEU D'APPEL D'ECLARON, DÉBUT DES TRAVAUX, POURSUITE DES TRAVAUX EN 2022

Le bâtiment a été conçu sur la base d'un bâtiment passif, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés (essentiellement du bois), selon un engagement de l'EPTB en faveur d'une approche durable de ses projets. Par ailleurs, ce projet a été sélectionné par la région Grand Est afin de bénéficier de subventions pour la construction du bâtiment, dans le cadre d'un appel à projets sur les bâtiments passifs. Seuls les bâtiments du garage actuel et de la station de carburants sont conservés à l'issue de l'opération de rénovation.

Architecte et mandataire : **ACA Ateliers Cité Architecture**



Montant de l'opération :

- phase 1 en 2021 : **490 000 € TTC**
- phase 2 en 2022 : **670 000 € TTC**

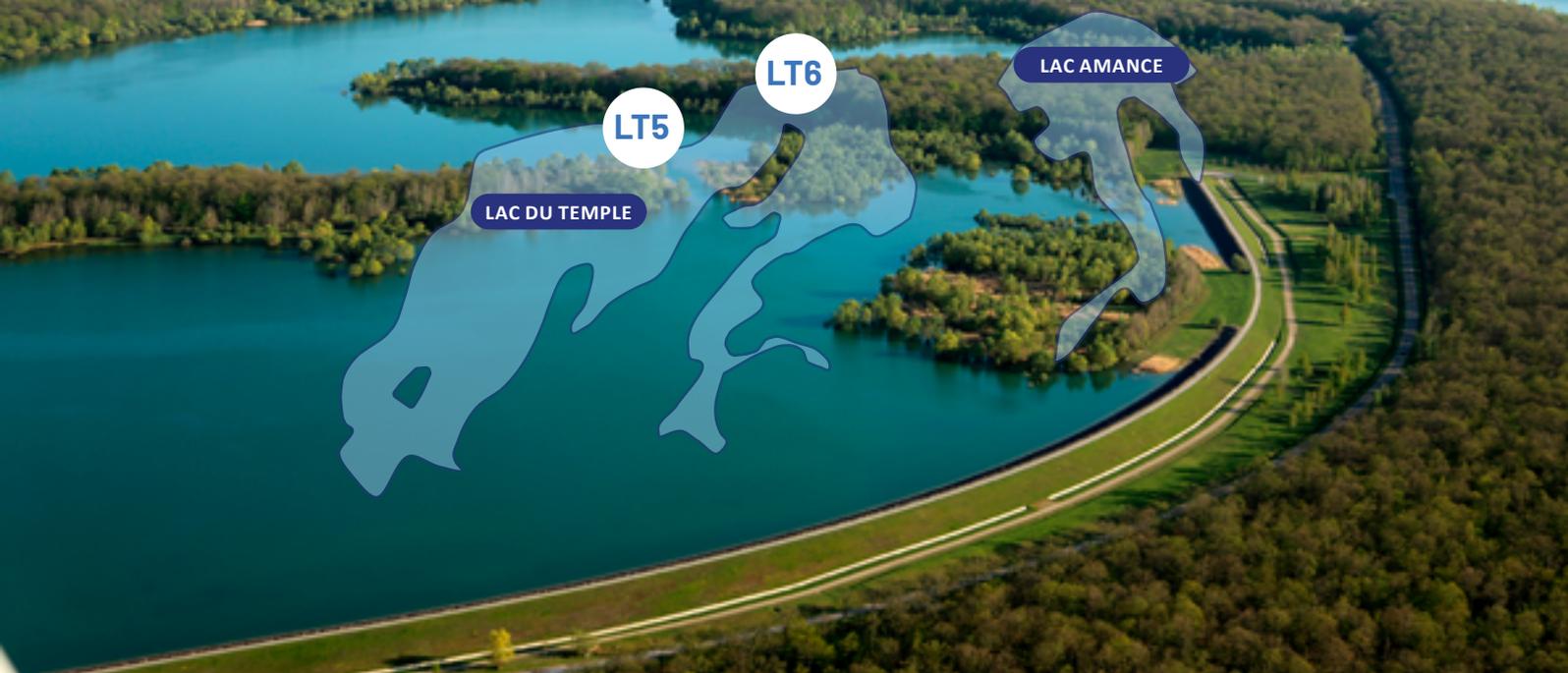
Budget

- coût des travaux: **2 700 000 € HT**
- coût de l'opération : **3 200 000 € HT**



Bardage extérieur (janvier 2023)

RÉSERVOIR AUBE



RESTITUTION TEMPLE LOCAL TECHNIQUE (LT5), GALERIE AUZON LOCAL TECHNIQUE (LT6) : POURSUITE DES TRAVAUX

Retrouvez le détail des travaux engagés en 2021 >



Montant de l'opération :

880 000 € HT

Période et délai de réalisation :

Octobre 2021 à Juin 2022



Galerie Auzon, LT6



LT5, remplacement vanne de 300 du débit réservé

Fait marquant :

Travaux qui nécessitent le maintien des débits réservés, donc des installations conséquentes avec une maintenance permanente de jour comme de nuit, même les week-ends

LIEU D'APPEL DE MATHAUX : DÉMARRAGE DES TRAVAUX



Bâtiments existants : grange de 270 m² à gauche et « lieu d'appel » de 200 m² à droite

Le projet :

• Le programme de réhabilitation du site consiste en :

- La **construction d'un hangar** pour abriter le gros matériel roulant d'entretien des digues, l'atelier mécanique, le laboratoire d'analyse, un magasin de stockage de pièces de rechange ;
- La **réhabilitation de la grange en bureaux** et vestiaires pour les équipes d'entretien ;
- La **transformation de l'actuel bâtiment** « lieu d'appel » en local archives ;
- La **construction d'un auvent pour le stockage du petit matériel roulant**. Cet auvent sera par ailleurs équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 315 m²;
- La création d'une cour technique avec une **aire de lavage et station carburant**.



Maquette du projet

Montant de l'opération : 2 987 752 € HT

Préparation de la plate-forme



Fondations >

Réhabilitation de la grange



Photos Ateliers Julien Boidot, Architecte, Paris

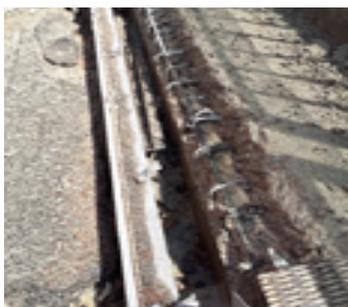
RÉSERVOIR YONNE

LAC DE PANNECIÈRE

RÉNOVATION DU PONT DE L'ANZIN

Coût des travaux : **400 000 € TTC**

Pendant les travaux



Après les travaux



RÉSERVOIR SEINE



LAC D'ORIENT

PROTECTION DES BERGES DU RÉSERVOIR ENTRE LA DIGUE DE MESNIL-SAINT-PÈRE ET LE DÉVERSOIR DU CANAL D'AMENÉE

Le projet :

L'opération consiste à réaliser le reprofilage de la berge par déblais, la mise en place d'un géotextile et de remblais afin de reconstituer la défense de berge.

Avant les travaux



Montant de l'opération :

385 000 € HT

Après les travaux



Les faits marquants :

- Remblais constitués de concassés issus de carrières locales (Région Grand Est)
- Travaux réalisés en fin de période de restitution, quand les eaux sont basses (début octobre)

2.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



2.4.1 LE SITE RAMSAR DES « ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE » : 31 ANS APRÈS SA LABELLISATION, L'ÉMERGENCE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

La Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971, vise « la protection, la conservation, et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2016b).

Le label Ramsar encourage, récompense et valorise les actions de gestion durable. C'est un engagement de préservation de la part des États signataires.

Ratifiée par la France en 1986, en 2022, 52 sites sont labellisés Ramsar pour une superficie de plus de **3,7 millions d'hectares**.

Les « Étangs de la Champagne humide » ont été labellisés le 5 avril 1991, et forment le plus vaste site Ramsar métropolitain avec une superficie de 255 800 hectares s'étendant sur les départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

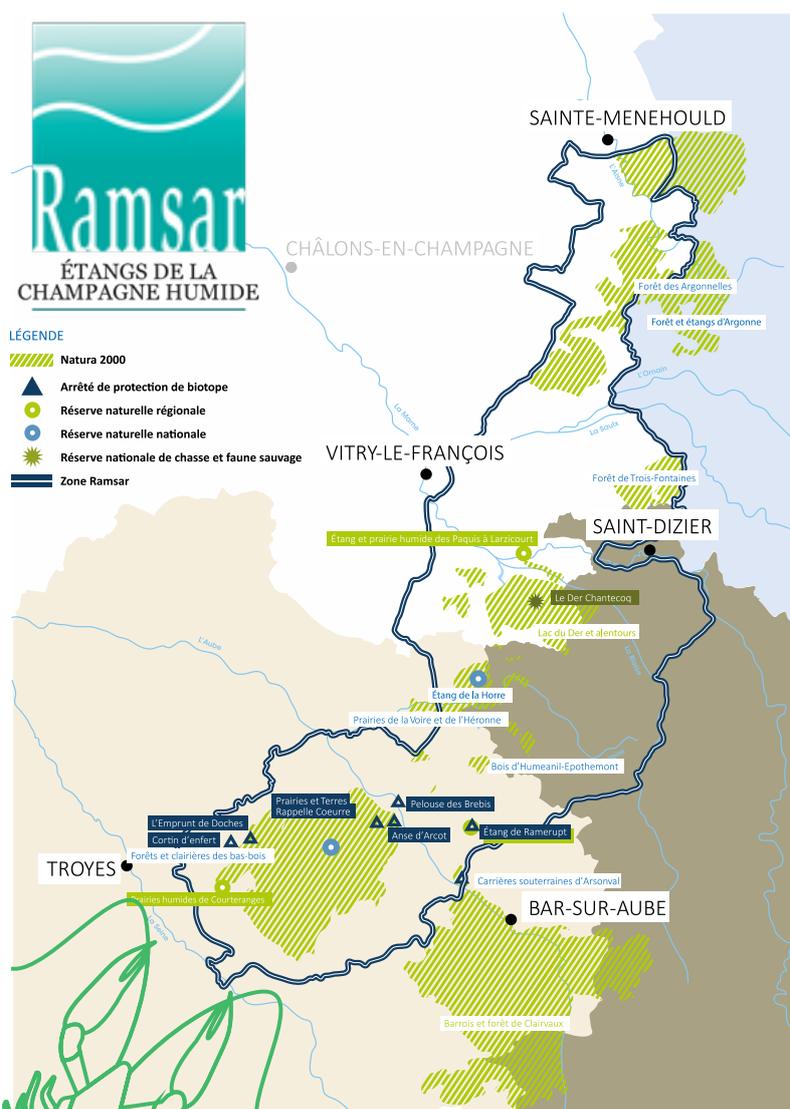
Cette labellisation s'est faite sur la base des critères suivants :

• **Espèces animales et des Angiospermes** (plantes à fleurs) à statuts réglementaires ou inscrites sur listes rouges et dans les Directives européennes (total : 193 espèces).

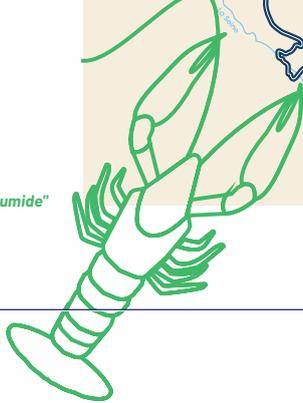
• **Zone d'étape majeure pour la migration et d'hivernage** de nombreuses espèces d'oiseaux (cible 124 espèces).

• **Zone qui abrite habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus :**

les « Étangs de la Champagne humide » accueillent en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau.



Périmètre du site Ramsar des "Étangs de la Champagne humide"



LES ENJEUX DU SITE

Par sa taille, sa richesse et sa diversité écologique et paysagère, le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide » est un territoire particulier. Cette mosaïque de milieux (forêts, prairies, lacs, étangs...) héberge de nombreuses espèces, et sert aussi à une multiplicité d'activités humaines comme l'agriculture, le tourisme, la pisciculture, l'élevage et surtout comme lieu de vie.

Les relations entre l'homme et son milieu, et le rôle majeur que jouent les zones humides dans l'adaptation au changement climatique sont au cœur des enjeux du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide ». Afin de valoriser ce site unique, de le protéger et de permettre à toutes et tous d'y vivre et de le découvrir, un projet d'animation territoriale a été mis en place.

UNE CO-ANIMATION EXEMPLAIRE ET INÉDITE DE SEINE GRANDS LACS ET DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

En 2022, 31 ans après sa labellisation, le site des « Étangs de la Champagne humide » fait enfin l'objet d'un Document d'orientation 2023-2028 approuvé en conférences plénières des parties prenantes les 22 juin et 5 octobre 2022 comprenant un programme d'actions et déclinant les quatre grands objectifs suivants :

- 1. Développer et valoriser une image et une identité territoriales** Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;
- 2. Améliorer les connaissances** et développer les pratiques durables ;
- 3. Assurer un aménagement** et un développement durable du territoire ;
- 4. Installer une gouvernance** et une mise en réseau des acteurs.

Mêlant des **actions de développement territorial, de prévention et de sensibilisation des populations, de travail auprès des élus et des professionnels** (agriculteurs, tourisme), ces objectifs ont été définis suite à des rencontres bilatérales et des ateliers thématiques réunissant une grande diversité d'acteurs locaux.

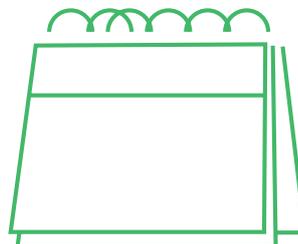
Les **23 actions** de ce premier programme seront mises en œuvre sur trois ans, **de 2023 à 2025**, pour un montant total de plus de 800 000 € HT grâce à l'engagement des partenaires en tant que maîtres d'ouvrage, et du soutien financier de l'**Agence de l'eau Seine Normandie**, de la **Région Grand Est**, et de l'État (**DREAL** Grand Est et **OFB**).



Conférence plénière des parties prenantes



2.4.2 LA GESTION DES ESPACES ENHERBÉS



Seine Grands Lacs a engagé des actions de valorisation et de restauration de ses espaces enherbés, situés en bordure des lacs: fauchage tardif, éco-pâturage et reconversion en prairie.

FAUCHAGE AUTREMENT

Depuis 1994, Seine Grands Lacs a mis en place un partenariat avec des agriculteurs pratiquant **3 modes d'intervention sur les prairies** : une fauche précoce qui permet la repousse de l'herbe à l'automne pour le pâturage des oies, du pâturage et un fauchage en fin de saison. Cette récolte tardive pour les foin permet d'assurer la reproduction des espèces animales, principalement des oiseaux qui font leur nid à même le sol. La récolte tardive rend également possible la fructification de nombreuses graines assurant le renouvellement et la diffusion du patrimoine prairial. **En 2022, ce partenariat a été renouvelé avec 29 agriculteurs locaux sur 330 ha, sous forme d'AOT** (Autorisations d'Occupation Temporaire), leur permettant une production de foin bienvenue en période de sécheresse.

ECO-PÂTURAGE

Certaines parcelles d'accès difficile ou dans des zones protégées (presqu'île de Charlieu, île de Champaubert) ou présentant un intérêt fourrager limité (pelouses calcicoles*) sont entretenues par pâturage. Afin de préserver les espèces animales et végétales sensibles qui s'y développent, la pression du pâturage y est limitée et des pratiques respectueuses de l'environnement sont mises en œuvre.

Les engagements de l'agriculteur partenaire :

- **Chargement en animaux faible**, de l'ordre de 0,2 à 0,4 Unité Gros Bétail/ha
- **Pâturage possible du printemps à l'automne**
- **Pas de fertilisation** (hors déjections animales) ni de traitement phytosanitaire
- **Fauche des refus** (charbons, joncs...) à l'automne
- **Cantonement et gestion sanitaire** du troupeau

Jusqu'à 72 ha ont été éco-pâturés sur les emprises de Seine Grands Lacs

RESTAURATION DE PRAIRIES

La plupart des prairies de Seine Grands Lacs sont en bon état écologique, mais certaines sont dégradées. Elles ont en effet été plantées en peupliers ou en champs de maïs en vue d'une valorisation économique. Dans le cadre des engagements de Seine Grands Lacs en faveur de la biodiversité, elles sont en cours de restauration en prairies naturelles. Ce travail de restauration consiste à couper les arbres et à broyer les souches afin de permettre la réinstallation spontanée d'une prairie.

3 500 peupliers matures et un boisement d'épicéas, non adaptés au contexte local, ont ainsi été coupés en 2016. En 2018 ce sont près d'une trentaine de peupliers d'alignement qui ont été abattus et remplacés par une haie. En 2022, il a été prévu la coupe d'une plantation de peupliers dépérissants, à proximité du lac du Der. Cette surface de l'ordre de 5 ha sera remise ensuite en herbe ce qui permettra d'augmenter la surface de prairies dans le secteur.

*Pelouses calciques, pelouses sèches.





LES MOYENS



3

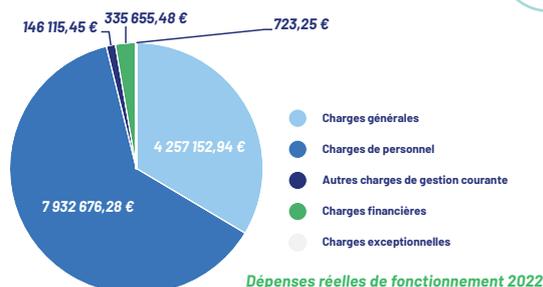
3.1 BUDGET/FINANCES

Après la notification des principaux marchés publics relatifs à la phase travaux du projet de la Bassée à la fin de l'année 2021, l'exercice budgétaire 2022 était la première année de dépenses conséquentes consacrées au chantier. La masse budgétaire 2022 était donc bien plus importante que celle constatée durant un exercice budgétaire « classique ».

Ainsi, **51,04 M€ de dépenses globales** (réelles et ordre, en fonctionnement et en investissement) ont été constatées, contre 42,11 M€ en 2021, soit une hausse de la masse budgétaire de 21 %.

• **14,81 M€ ont été dépensés en fonctionnement** (dont 1,84 M€ de dépenses d'ordre), soit -1,5 % (-223 K€) par rapport à 2021. Cette diminution est due à la baisse ponctuelle des dépenses d'amortissements et des frais financiers (extinction d'un emprunt important), qui ont contrebalancé l'augmentation de la masse salariale et la mise en place d'une provision pour la mise en eau du site pilote de la Bassée. Les charges réelles de fonctionnement sont quasiment stables au global (+1%). L'effort de rationalisation des charges courantes a perduré puisque la ligne budgétaire correspondante a encore diminué de 8,5 %. En revanche, ce sont les charges de personnel (+2,9 %) et les charges financières liées aux intérêts d'emprunts (+33,8 %) qui augmentent.

2022 a vu la masse salariale augmenter pour la première fois depuis plusieurs années, en raison de l'ensemble des mesures législatives et réglementaires intervenues ces dernières années, et en particulier le relèvement de l'indice minimum de traitement de mai 2022 (en lien avec la majoration du taux du SMIC) et surtout la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique actée en juillet de +3,5 %.



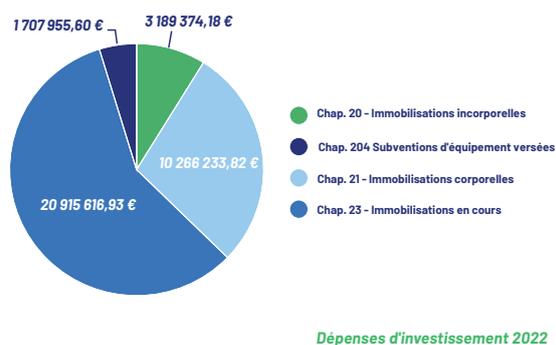
• Le dépenses d'investissement présentent une augmentation conséquente : 36, 23 M €

(dont 151 K€ de dépenses d'ordre) ont été dépensés en 2022, soit + 33 % par rapport à 2021 (et +79 % par rapport à 2020), reflétant la pleine phase opérationnelle du chantier de La Bassée (qui a engendré 23,28 M€ de dépenses sur l'exercice 2022) et la continuité du programme ambitieux d'entretien et modernisation des ouvrages hydrauliques.

Taux de réalisation 2022 des dépenses réelles (comparaison de l'inscription des crédits faite au budget par rapport aux dépenses vraiment réalisées) :

Section de fonctionnement	94,37 %
Section d'investissement	62,89 % (88 % hors Bassée)

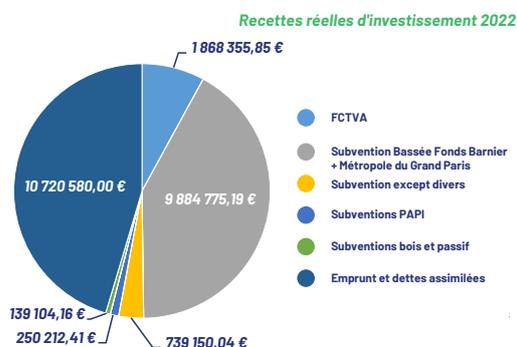
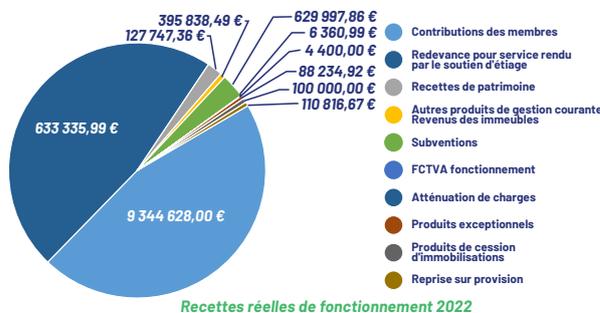
L'activité des services supports est fortement impactée par le chantier du site pilote de la Bassée, tant au niveau des dépenses (hausse conséquente du nombre de factures complexes à gérer) que des recettes (suivi des dossiers de subventions, élaboration des demandes d'acomptes). Les dépenses d'investissement relatives au projet (23,28 M€, dont 5,6 M€ consacrés au foncier) ont représenté 65 % des dépenses totales d'équipement de l'établissement.



Concernant les **recettes** de Seine Grands Lacs en 2022, **au global elles ont augmenté de 7,8 %** (53,93 M€ en 2022 contre 50,01 M€ en 2021). **Néanmoins, les recettes réelles encaissées présentent une diminution de 7,15 %** par rapport à 2021, qui était une année particulière en raison de la perception d'une avance exceptionnelle de l'Etat de 13 M€ pour les travaux de La Bassée. Il est donc constatée une évolution différente par rapport à 2021 avec des recettes réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 9 % (20,44 M€ en 2022 contre 18, 73 M€ en 2021), tandis que les recettes réelles d'investissement ont diminué de près de 18 % (23,60 M€ en 2022 contre 28,7 M€ en 2021), en raison d'un volume de subventions perçues inférieur ; à l'inverse, le montant d'emprunt a augmenté (10,7 M€ d'emprunt mobilisé en 2022 contre 6,6 M€ en 2021).

Les deux principales sources de financement historiques de Seine Grands Lacs sont les **contributions statutaires des membres** (9,34 M€, stable par rapport

à 2021), ainsi que **la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage** (9,6 M€), dont le montant a augmenté par rapport à 2021 (+16%). Les autres ressources financières sont le FCTVA (1,87 M€) ; les recettes patrimoniales : vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, loyers, cession de matériels, etc. (près de 500 K€) ; mais surtout les **subventions**. A ce titre, 11, 05 M€ ont été perçus en 2023 en section d'investissement, dont 9,88 M€ pour la Bassée (5,58 M€ Etat et 4,29 M€ MGP) et 441 K€ en section de fonctionnement, auxquels peuvent s'ajouter 123 K€ pour la cellule d'accompagnement et 65 K€ pour l'hydroélectricité. Le pôle subventions gère plus de 130 dossiers de subventions actifs auprès des divers financeurs (Etat, via le fonds Barnier principalement ; Agence de l'Eau ; Métropole du Grand Paris ; FEDER ; Régions et Départements), et ce chiffre est amené à augmenter encore dans le cadre de l'essor des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) amont et de la labellisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 à l'automne 2023.



Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage :

Après 10 ans de mise en place, un bilan a été réalisé et le dispositif a fait l'objet fin 2021-début 2022 d'une étude d'optimisation, complétée d'une analyse juridique, qui ont amené le comité syndical à prendre la décision de maintenir certaines dispositions (seuil d'abattement à 100 000 m³ ; non élargissement des catégories de redevables aux canaux) et de faire évoluer les modalités pratiques de mise en œuvre de la redevance.

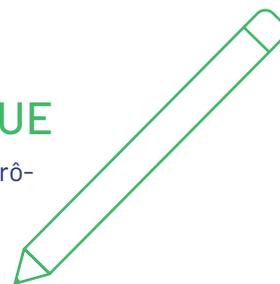
Ainsi :

- Le taux provisoire fixé annuellement est désormais déterminé sur la base d'une estimation plus précise (par le biais de l'interrogations des 12 plus gros redevables en fin de période d'étiage (octobre) ;
- Les trop et moins-perçus sont désormais gérés sur l'année même de la perception, et sans seuil de déclenchement (paiement au réel du montant à répartir) ;
- L'ensemble des redevables a été intégré dans la liste de diffusion du COTECO pour information sur la gestion du soutien d'étiage.



LES ACTIVITES DU PÔLE COMMANDE PUBLIQUE

Le pôle en charge de la commande publique a pour mission de rédiger et contrôler les marchés, de gérer les procédures correspondantes et de conseiller les services opérationnels, afin d'assurer la sécurité juridique. Le pôle a également en charge la modernisation de la fonction achat de l'établissement.



65 marchés publics ont été attribués au cours de l'année 2022, soit 10 de moins qu'en 2021, qui était une année particulièrement chargée avec la notification de nombreux lots relatifs à la phase travaux de la Bassée. Le nombre de procédures passées selon une procédure formalisée (appel d'offres) s'élève à 8, soit presque du même ordre qu'en 2021 (9).

Au nombre des marchés et accords-cadres significatifs peuvent-être signalés :

- **Bassée :**

- Nouveau marché de maîtrise d'œuvre (ouvrages hydrauliques et génie écologique) ;
- Dégrilleur ;
- Aménagement paysager ;
- Station de pompage second œuvre ;

- **Travaux de réalisation de la passe à poissons**

Marne (continuité écologique) ;

- **Travaux de réalisation du lieu d'appel de Mathaux ;**

- **Accord-cadre essais et contrôles ;**

- **Accord-cadre Maintenance et évolutions** de l'outil de gestion des données d'exploitation (OGDE) ;

- **Accord-cadre Accompagnement à la rédaction** du bilan de 4 Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et à la rédaction des dossiers de labélisation des avenants au PAPI ou des dossiers de labélisation des PAPI complets ;

- **Travaux de réhabilitation** de l'ouvrage de vidange Marne ;

- **Ecosystème digital EPISEINE** : évolution et création de nouvelles fonctionnalités ;



En juin 2022, a été publié **le guide interne de la commande publique**, rédigé et réalisé en régie par les collaborateurs de Seine Grands Lacs. À destination de l'ensemble des agents de l'établissement, celui-ci comporte deux parties : la première sur les dispositions juridiques applicables aux achats de fournitures, services et travaux réalisés par Seine Grands Lacs et la

seconde sur la politique d'achat de l'établissement. Visant à améliorer la concertation et le travail commun et à faciliter l'activité de chacun via des connaissances et des pratiques homogénéisées, celui-ci est devenu **l'outil de référence des collaborateurs dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés publics.**

Enfin, Seine Grands Lacs a poursuivi **sa démarche d'achat responsable**, notamment avec le suivi spécifique des **clauses d'insertion sociale intégrées dans les marchés de travaux**. Pour ce faire, Seine Grands Lacs est accompagné par une société spécialisée qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des clauses (comptabilisation des heures réalisées sur les chantiers, notamment le chantier de la Bassée).

3.2 SYSTÈMES D'INFORMATION

De la consolidation de l'usage du e-papier, notamment par la dématérialisation de la gestion des bons de commande, à la mise en place de la nouvelle infrastructure de visio-conférence, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) continue à œuvrer pour améliorer l'infrastructure collective.

Des projets, menés en liens avec d'autres directions, sont à mettre en avant comme la mise en production de l'**outil de GMAO** (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), la mise en production de **système d'alarme et de vidéosurveillance** ou la mise en production de **sondes de température interconnectées au réseau informatique** afin d'**améliorer la performance énergétique des bâtiments**.

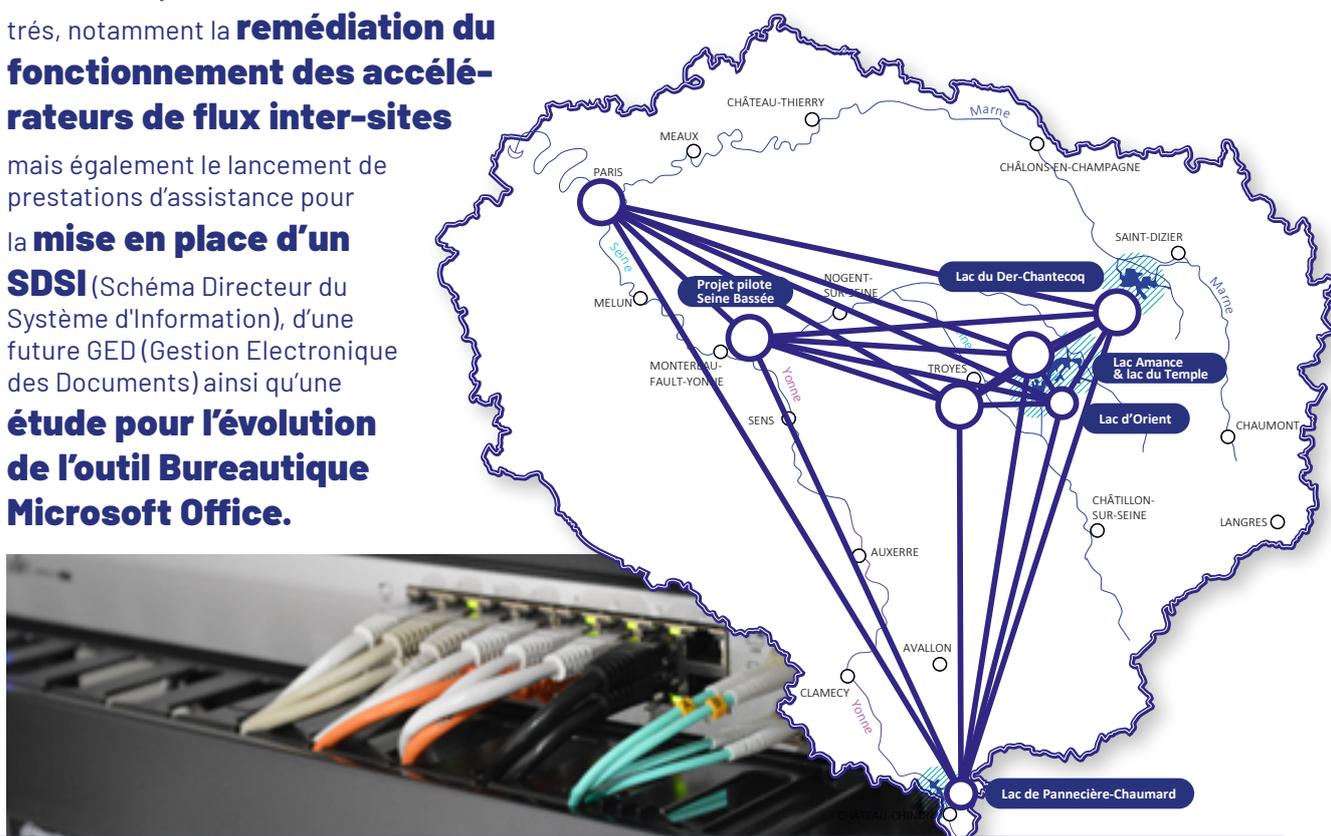
Il est à noter par ailleurs le lancement de plusieurs prestations pour accompagner la DSI sur des dysfonctionnements rencontrés, notamment la **remédiation du fonctionnement des accélérateurs de flux inter-sites** mais également le lancement de prestations d'assistance pour la **mise en place d'un SDSI** (Schéma Directeur du Système d'Information), d'une future GED (Gestion Electronique des Documents) ainsi qu'une **étude pour l'évolution de l'outil Bureautique Microsoft Office**.

Parallèlement, le pôle infrastructure et support aux utilisateurs (PISU) a poursuivi ses tâches de **maintien en condition opérationnelle de l'informatique de l'établissement**.

Outre le lancement et le suivi de plusieurs chantiers de réparation de fibre optique, il est à noter le lancement et suivi des travaux de la nouvelle distribution informatique et électrique des bureaux de Pannecière.

La gestion courante du système d'informations n'a pas été en reste avec 716 sollicitations, demandes ou incidents, résolues dans l'année.

Enfin, l'année 2022 marque le lancement des nouveaux marchés de téléphonie fixe et mobile qui vont se poursuivre en 2023 par le changement de toute l'infrastructure de communications inter-sites afin de permettre aux agents des territoires de pouvoir bénéficier d'une meilleure qualité de travail.





LE PÔLE GÉOMATIQUE EN 2022 :

Pour le Pôle Géomatique, l'année 2022 a été marquée par une **nouvelle mise à jour de l'infrastructure logicielle des serveurs SIG**, permettant une simplification importante de celle-ci. **Le site GéoSeineGrandsLacs a grandement évolué** tout d'abord au niveau de son ergonomie, ensuite avec la mise à disposition de nouveaux modèles d'impression et avec une nouvelle fonctionnalité de téléchargement de données en Opendata.

Pendant cette période, de nouvelles données géographiques ont été produites ou intégrées :

- **le millésime 2021 du cadastre**,
- **la modélisation 3D** de trois nouveaux ouvrages,
- **l'intégration et la représentation de la nouvelle bathymétrie** produite par la société Opsia,
- **la grille IGN** de correction des altitudes,
- **la base de données Topage** de l'IGN
- **les méta-données de référence** de la société Isogéo.

Le Pôle Géomatique a également procédé à **l'initialisation de l'application de GMAO** (Gestion de maintenance assistée par ordinateur) avec des données SIG.

De nombreuses cartes statiques ont été produites entre autres pour la Direction de l'Appui aux Territoires (DAT) : celles réalisées dans le cadre de **l'harmonisation des cartes Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**, celles pour le projet **Ramsar. Un atlas de cartes des AOT** (Autorisation d'Occupation Temporaire) a été produit pour la DAMH.

Pour le site web EPISEINE, le Pôle Géomatique a créé une **carte interactive permettant de géolocaliser différentes monographies des anciennes crues**.

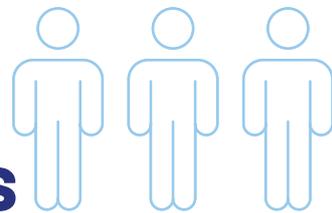
Il a procédé également à **l'intégration sur sa propre plateforme de l'application de suivi des travaux du projet de la Bassée** développée par la société Egis. Enfin, il a poursuivi **l'accompagnement de la DAT dans la mise à disposition d'une carte interactive et d'une API** par un prestataire dans le cadre du projet EgoSeine.

Enfin, le Pôle a organisé une réunion des utilisateurs du Système d'Information Géographique (SIG) de Seine Grands Lacs au mois de décembre et a débuté des réunions de bilans-perspectives pour 2022-2023 avec les différentes directions de l'établissement.



SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

3.3 LES RESSOURCES HUMAINES

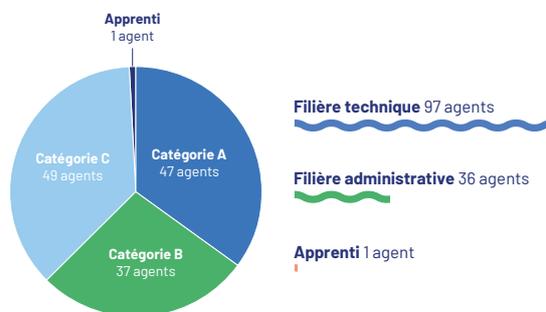


En 2022, il y a eu 21 arrivées et 21 départs.

Au 31/12/2022, les effectifs étaient les suivants :



TOTAL : 134 agents



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

Le 8 décembre 2022 se sont tenues les élections professionnelles au sein de toute la fonction publique.

Celles-ci ont lieu tous les 4 ans et permettent aux agents aussi bien fonctionnaires que contractuels d'**élire leurs représentants pour siéger dans les différentes instances paritaires**, à savoir les Comités sociaux territoriaux (CST) fusionnés à compter de 2023 avec les Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, les Commissions administratives paritaires (CAP) et les Commissions consultatives paritaires (CCP). **Ces instances régulent le fonctionnement des collectivités** (organisation des services, temps de travail, lignes directrices



de gestion, etc...) **et les situations individuelles de leurs agents** (promotions internes, discipline, etc...).

À Seine Grands Lacs, ce ne sont pas moins de 131 électeurs qui étaient appelés à voter dans 3 bureaux de vote différents (Paris, Mathaux et Braucourt).

Le taux de participation a été de 66,41 %, en légère hausse par rapport aux élections de 2018, et la liste unique Force ouvrière Seine Grands Lacs a été renouvelée au CST.

Les prochaines élections professionnelles devraient avoir lieu en décembre 2026.

LA MISE EN CONFORMITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL :

La mise en conformité du temps de travail rendue nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2023 a occasionné en 2022 un grand chantier à la fois de diagnostic, de réflexion et de concertation, que ce soit auprès des agents, des encadrants ou des organisations syndicales.



Après un **séminaire d'encadrants** pour lancer le sujet, **un cycle de réunions** s'est tenu avec l'ensemble des directions, des responsables et des équipes, pour dresser **l'état des lieux des pratiques et des spécificités** à prendre en compte. **Un sondage** a été adressé à l'ensemble des agents travaillant à horaires fixes sur le sujet de la pause méridienne. En parallèle, **six temps de travail ont été nécessaires avec les représentants syndicaux** pour affiner l'organisation future.

À compter du 1^{er} janvier 2023 et suite au Comité syndical du 8 juin 2022, le temps de travail hebdomadaire passera donc à 39 heures pour l'ensemble des collaborateurs et est régi par un règlement intérieur regroupant l'ensemble des règles et pratiques en matière de gestion du temps de travail.



LA DÉMATÉRIALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un document qui identifie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont soumis les agents et propose les mesures qui permettront, pour chaque risque, de le réduire au maximum. C'est ainsi un outil indispensable pour piloter et évaluer au mieux les actions engagées en matière de prévention des risques au travail.

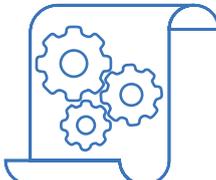
Sa mise à jour est obligatoire chaque année. En 2022, il a été décidé de profiter d'une mise à jour globale pour **dématérialiser le document, d'y intégrer la dimension des risques psychosociaux et d'affiner l'évaluation de l'ensemble des risques** en y rajoutant une dimension géographique, partant du principe que les risques professionnels sont propres à chaque site de travail.

Un prestataire a été retenu pour effectuer cette démarche dans le cadre d'un appel d'offres et la démarche a démarré en septembre 2022 pour une fin prévue à l'été 2023.

LE PARCOURS DE FORMATIONS AU MANAGEMENT :

En accompagnement des projets des services, Seine Grands Lacs avait mis en place un parcours spécifique de formations au management fin 2021. Celui-ci s'est poursuivi jusqu'en juin 2022 sur les thématiques de la conduite de réunion et de projets, de l'accompagnement à la mise en œuvre du changement et des pratiques professionnelles RH.

39 encadrants (CODIR, chefs de services, encadrants intermédiaires et chefs d'équipe) ont ainsi été formés en interne. Le bilan dressé en fin de parcours a permis de relever que **les stagiaires ont été plutôt satisfaits et souhaitent maintenant la poursuite des formations sur les thématiques de la gestion du temps, du pilotage de projets et de la connaissance de soi pour mieux encadrer.**



LA MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

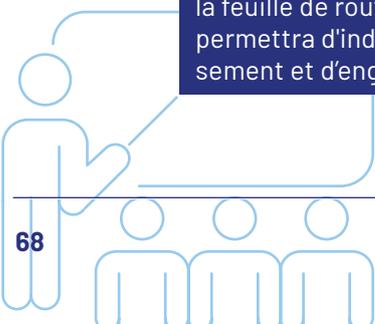
La loi de la transformation de la fonction publique d'août 2019 a rendu obligatoire la mise en place de lignes directrices de gestion au sein de chaque collectivité territoriale.

Ces lignes ont pour objectif de formaliser et de porter à la connaissance de tous, **les orientations en matière de gestion des ressources humaines et les règles et procédures en découlant.**

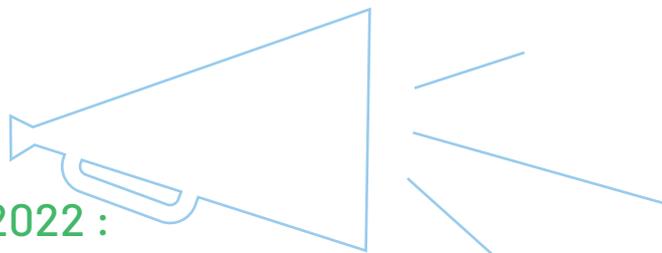
Elles traitent à la fois du recrutement d'un agent à sa rémunération, en passant par les conditions à remplir pour bénéficier d'un avancement de grade, les dispositifs en matière de prévention et de santé au travail, les outils du dialogue social, les modalités du télétravail, le plan de formation, etc...

Ces lignes directrices de gestion ont été adoptées lors du Conseil syndical du 31 mars 2022 et sont depuis diffusées, déclinées en procédures concrètes et mises en œuvre dans chaque acte RH.

FEUILLE DE ROUTE : La co-construction des grandes orientations de la feuille de route de Seine Grands Lacs dans un dialogue entre élu et administration permettra d'identifier les chantiers prioritaires à mettre en œuvre pour notre établissement et d'engager un travail commun pour une déclinaison très opérationnelle.



3.4 LA COMMUNICATION



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022 :

• RENCONTRE DES ÉQUIPES DES LACS-RÉSERVOIRS SEINE ET AUBE AVEC LE PRÉSIDENT, PATRICK OLLIER

Après les sites Marne et Paris, le Président, Patrick OLLIER, de passage à Troyes, a rencontré les agents des sites de Mesnil-Saint-Père et de Mathaux. Le Président a continué sa tournée des sites à la rencontre des agents.



• SALON DE L'AMIF

Présence de Seine Grands Lacs au Salon de l'AMIF sur le stand des Services publics urbains du Grand Paris, aux côtés de SIPPAREC, SEDIF, SIAAP, SYCTOM, SIGEIF. D'une superficie de 72 m² le stand proposait des ateliers thématiques en lien avec les missions des syndicats.



• PARTICIPATION DE SEINE GRANDS LACS AU SALON HYDRO EXPO

1ère édition d'un salon européen qui a pour ambition de devenir le lieu de rencontre et d'échanges autour des thématiques de l'entretien et de l'aménagement des environnements aquatiques.



• INAUGURATION DU 1^{ER} VOLET DE LA FRESQUE MONUMENTALE DE MESNIL-ST-PÈRE PAR PATRICK OLLIER LE 1^{ER} JUIN 2022



• JOURNÉES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS 23 JUIN ET 23 NOVEMBRE 2022

Des plantations partagées pour tisser des liens, mieux connaître l'entreprise et ses collègues.

- Des sites internet et intranet plus collaboratifs, avec la mise en œuvre d'une formation dédiée aux agents, pour la mise en ligne directe d'informations.



Depuis septembre 2022 :

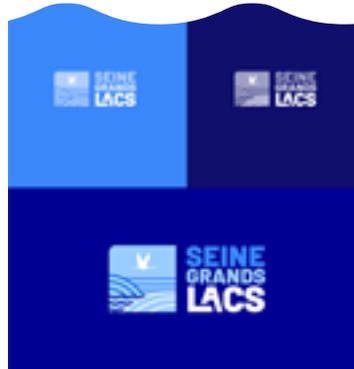
Offrir à Seine Grands Lacs une plus grande visibilité, c'est le vœu émis par le Président Patrick OLLIER, dès le début de son mandat. Avec le Directeur général des services, Baptiste BLANCHARD, il a donc été décidé de faire monter en puissance la direction de la communication.

Plus de moyens humains et financiers ont donc été attribués au service.

Fin 2022 coïncide avec la mise en place d'un processus de **reporting réguliers** avec l'élu en charge de la communication, Régis SARAZIN, vice-Président de Seine Grands Lacs, afin de réaliser une concertation plus grande et partager à la fois la stratégie et les projets de communication, en amont de leur réalisation.

Ainsi, l'**élaboration de la nouvelle stratégie de communication** s'est concentrée sur plusieurs axes forts, dont le **renforcement des relations avec des prestataires** pour les relations presse, les réseaux sociaux, la vidéo et la mise en œuvre de la nouvelle charte graphique

Le logo choisi traduit le dynamisme de notre établissement, avec un style résolument moderne constitué d'un bloc marque et l'illustration de nos symboles : l'eau, la terre et la grue. Il traduit la stabilité de Seine Grands Lacs et de ses ouvrages et leur côté innovant, un savant mélange entre passé et avenir.



• L'ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT DES TRAVAUX DE SEINE BASSÉE

Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe BÉCHU a lancé le chantier de Seine Bassée le 13 octobre 2022, entouré de plus de 200 personnes (préfet d'Île-de-France, élus du territoire, partenaires et prestataires, agents) pour la visite du site. Une vidéo de lancement, des plaquettes et 8 panneaux de présentations ont été réalisées pour accompagner cet événement.

Voir Seine Bassée, page 43

• LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE DUO LEÏ

Initié en 2020, l'appel à candidature pour la résidence artistique dans l'église de Champaubert rencontre chaque année un vif succès et identifie Seine Grands Lacs comme un soutien important à la création artistique locale.

En 2022, ce sont deux artistes polyphoniques, Laurène Barnel et Carine Habauzit du DUO LEÏ qui sont désignées par le jury pour animer la résidence artistique. Leur contribution aura marqué le public, par leur choix d'interprétation d'un répertoire à la fois tourné vers les chants populaires du monde entier et vers la thématique de l'eau. Engagées dans une pratique artistique partagée, elles vont aussi se produire auprès de publics qui n'ont pas habituellement accès à la culture : EHPAD et groupes scolaires en particulier, de Saint-Dizier et de la région du lac du Der.

Leur concert de restitution, en septembre 2022, a rencontré un vif succès dans une église comble, et a permis à des personnes éloignées des arts, de découvrir le chant polyphonique. Un autre concert, réalisé lors du Festival de Montier-en-Der, dans la basilique de la ville, a lui aussi fait salle comble.

• FESTIVAL DE MONTIER-EN-DER

En tant que parrain, Seine Grands Lacs propose sur son stand la mise à disposition de l'exposition sur les zones humides « Étangs de Champagne humide ».





EDITÉ PAR

Seine Grands Lacs

Directeur de la publication :
Patrick OLLIER

Directeur de la rédaction :
Baptiste BLANCHARD

RÉALISATION :

**Contenu produit par l'ensemble
des directions de Seine Grands Lacs**

Direction de la Communication
Céline MENNESSON / Madeleine DOMERGUE

CONCEPTION GRAPHIQUE :

SUPERPITCH

Seine Grands Lacs – Syndicat mixte

12, rue Villiot - 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 29 29 - Télécopie : 01 44 75 29 30
seinegrandslacs.fr

